



# Projet d'établissement

Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

# LISEC

5, rue du printemps

44700 ORVAULT

**A.R.R.I.A.**

**Association pour l'Accueil, la  
Reconnaissance, la Responsabilité,  
l'Innovation et l'Accompagnement**  
13, Bd des Poilus – 44300 NANTES

*Actualisation 2015*

# Table des matières

<b>I. INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>II. LE CADRE ASSOCIATIF .....</b>	<b>7</b>
1. L'histoire.....	7
2. L'objet et la mission de l'association .....	7
3. La gouvernance et les modalités du pilotage associatif.....	8
4. Les moyens .....	9
5. La proximité et le territoire .....	12
<b>III. PRESENTATION DU POLE ET DE L'ETABLISSEMENT .....</b>	<b>13</b>
1. Dispositif ITEP .....	13
2. Pôle CARDO .....	13
3. Le LISEC .....	13
<b>IV. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION .....</b>	<b>14</b>
1. Définition .....	14
2. Leur parcours avant leur arrivée au LISEC.....	16
3. Les effets de la majorité.....	17
4. Les potentialités .....	17
<b>V. MISSIONS, FINALITES, OBJECTIFS .....</b>	<b>18</b>
1. Missions .....	18
2. Finalités .....	19
3. Objectifs généraux .....	20
<b>VI. REFERENCES THEORIQUES ET PRINCIPES D'INTERVENTION.....</b>	<b>20</b>
1. Les principes d'intervention de l'association ARRIA .....	20
a) L'orientation générale et la conception de l'accompagnement .....	20
b) La prise en compte de l'enfant et de sa souffrance.....	21
c) La place des familles .....	21
d) Le travail avec les partenaires.....	22

<b>2. Les principes d'intervention au LISEC</b> .....	<b>23</b>
a) La pose d'un cadre sécurisant et souple .....	23
b) Promouvoir la bientraitance, prévenir les conduites violentes .....	24
<b>VII. LES PRESTATIONS</b> .....	<b>24</b>
<b>1. La prestation administrative</b> .....	<b>24</b>
<b>2. La prestation thérapeutique</b> .....	<b>25</b>
a) Le Psychiatre .....	25
b) Le Psychologue .....	25
<b>3. La prestation éducative</b> .....	<b>26</b>
a) Les temps personnalisés .....	26
b) L'éducateur coordinateur du projet.....	27
c) Les ateliers éducatifs .....	27
d) Activités socio-éducatives /les activités transversales .....	31
e) Les J.I.P. journées d'insertion personnalisées .....	34
f) L'implication professionnelle, les stages. ....	35
g) Les activités physiques et sportives .....	35
<b>4. La prestation hébergement médico-social</b> .....	<b>37</b>
<b>5. La prestation pédagogique</b> .....	<b>38</b>
a) La prise en charge pédagogique .....	39
b) Missions .....	39
c) Les ESS, un lieu de décision.....	40
d) Définition du PPS.....	41
e) Orientations pédagogiques.....	42
f) La pratique pédagogique .....	43
<b>6. La prestation sociale</b> .....	<b>46</b>
<b>VIII. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>48</b>
<b>1. Ressources humaines</b> .....	<b>48</b>
a) Organigramme.....	48
b) Les professionnels.....	49
<b>2. L'admission :</b> .....	<b>49</b>
<b>3. L'accueil :</b> .....	<b>49</b>
<b>4. Les référents :</b> .....	<b>50</b>
<b>5. Les réunions :</b> .....	<b>50</b>
<b>6. Le C.V.S. (conseil de la vie sociale)</b> .....	<b>51</b>
<b>7. Le PPA (projet personnalisé d'accompagnement)</b> .....	<b>51</b>
<b>8. L'emploi du temps personnalisé</b> .....	<b>51</b>

9.	L'accueil des stagiaires .....	52
10.	La sortie .....	52
<b>IX.</b>	<b>RESEAU ET PARTENARIAT .....</b>	<b>52</b>
1.	Les acteurs du réseau avec le LISEC .....	53
2.	Le LISEC et le travail en réseau .....	53
<b>X.</b>	<b>DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE .....</b>	<b>54</b>
1.	La démarche d'amélioration .....	54
2.	Les axes d'améliorations 2015-2016.....	55
3.	Les fiches objectifs ARRIA .....	59
<b>XI.</b>	<b>EXPLICATION DES SIGLES .....</b>	<b>63</b>

# I. INTRODUCTION

## Histoire du projet

Le projet initial intitulé « *ITEP ARRIA 15-20 ANS Lieu de Séjour Chantier-Une plateforme pour adolescents* », est né d'un appel à projet de la DDASS en juillet 2006.

Différentes études (AIRE, DRASS, Département de Loire-Atlantique) ont mis en avant la demande croissante de solutions d'accueil de jour et d'hébergement pour de grands adolescents présentant des troubles du comportement et de la personnalité.

Pour ces adolescents, tout système institutionnel référencé comme tel, est d'emblée insupportable. Ce sont des jeunes déscolarisés, souvent en grande détresse psychique, qui ne trouvent place dans aucun dispositif traditionnel.

La spécificité de ce projet, tel qu'il avait été pensé, était de prendre en compte la particularité de chaque situation en proposant un accueil souple et modulable. Le principal objectif étant de créer un lien durable qui permette de socialiser des jeunes adultes en période de rupture.

Le projet initial de 2006-2007 prévoyait une modalité d'accueil séquentiel sur la base d'un lieu offrant la possibilité d'un accueil de jour et/ou un hébergement spécialisé. Ce projet reposait sur l'idée d'un plateau technique pluridisciplinaire permettant l'entrecroisement des regards éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques.

## Mise en œuvre du projet

En 2009/2010, le projet LISEC se met en place dans un contexte de restructuration et de mise en œuvre de la loi HPST\*. Une partie du projet initial a été retenue : un accueil de jour « *LISEC, un espace de restauration et de mobilisation* ».

Le projet de service s'inscrit plus largement dans le projet associatif et d'établissement ARRIA. Les différents niveaux de projets sont en interdépendance.

Initialement prévu sur la ville de Basse-Goulaine dans des bâtiments en construction qui seront revendus, le LISEC s'est finalement développé à ORVAULT dans les locaux de l'ancien IME du CARDO.

Ce projet d'établissement décrit des pratiques et définit ce qui les fonde. Il donne ses orientations de travail et anticipe les évolutions du service.

Après 5 ans de fonctionnement, l'équipe interdisciplinaire, nourrie d'une expérience conséquente, est en mesure de formaliser ses orientations de travail. Il s'agit pour l'équipe de clarifier, nommer la particularité de ses accompagnements et de renforcer la cohésion de l'équipe autour des principes d'intervention. Le projet vise à donner du sens et de la cohérence aux différentes modalités d'accompagnement, au bénéfice de l'utilisateur.

Le projet de service se veut un outil de communication qui s'adresse aux professionnels, aux partenaires et aux autorités de contrôle.

Cet outil de travail à l'usage de l'équipe interdisciplinaire a pour but :

- d'identifier clairement les objectifs de l'établissement
- de définir le sens des interventions de chacun
- de situer ces interventions dans une logique de complémentarité
- d'être un outil de référence facilitant la communication avec les différents partenaires.

Il sera remis aux autorités de contrôle et de tarification.

Il doit pouvoir être consulté par tous les salariés et les stagiaires.

Il sera soumis au Conseil de la Vie Sociale

La finalité de ce projet vise à œuvrer au mieux des intérêts des adolescents et jeunes adultes accueillis par l'ITEP.

#### La démarche d'élaboration du projet d'établissement

L'équipe dans sa globalité participe au travail d'élaboration du projet à raison de 8 séances sur une année. Le travail est organisé en petits groupes ou en séances collectives sur les différentes parties du projet dont la présentation vient ci-après.

Ont participé à l'écriture de projet tous les professionnels présents au LISEC entre juin 2014 et décembre 2015 :

☞ CHARDAVOINE Charline	☞ FERMIER Julie	☞ GAUGLER Victor
☞ JEGO Christiane	☞ LAMBERT Jacques	☞ LIORZOU Martine
☞ LODE Hélène	☞ LUNA LUNA Stéphanie	☞ MADORE Christine
☞ QUEMENER Myriam	☞ RENAUX Marion	☞ TOULOU Cédric

## II. LE CADRE ASSOCIATIF

### 1. L'histoire

L'association ARRIA est une association issue d'une fusion-absorption réalisée en 1998 entre deux associations nantaises, l'une créée en 1942 (ASE IPP GUCHET) et l'autre en 1971 (AREH), chacune d'elles ayant la gestion d'un seul établissement spécialisé.

Depuis sa création, l'association ARRIA a adopté une politique de développement et de recherche afin d'être en adéquation avec les évolutions sociétales, les besoins des publics et les prestations offertes.

En 2010, création de l'ITEP, une réorganisation générale fait passer l'association de 4 à 8 établissements et services.

Au fil de son histoire, l'association a acquis un savoir-faire et une reconnaissance sur le département. Elle est régulièrement sollicitée dans de nombreuses instances.

Aujourd'hui, l'association s'engage dans un partenariat associatif afin de pérenniser ses actions et de mutualiser les moyens mis à la disposition des usagers.

Elle renforce ses liens avec l'ARS par la signature d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens 2012-2016.

### 2. L'objet et la mission de l'association

L'association ARRIA est une association loi 1901 d'intérêt général qui s'adresse en priorité aux enfants, adolescents ou adultes en difficultés psychologiques, intellectuelles ou de socialisation, relevant du secteur médico-social ou social.

Les valeurs de ***l'association ARRIA*** s'inscrivent dans le sigle de l'association et sous-tendent son action :

- L'***Accueil*** de toute personne concernée par l'objet de l'association, quelle que soit la nature du handicap ou des difficultés rencontrées.
- La ***Reconnaissance et l'acceptation*** de l'autre dans son humanité et son altérité, par un travail d'identification de sa complexité et de sa singularité.
- L'apprentissage de la ***Responsabilité*** par la personne dans sa manière d'être, d'agir et de penser dans les situations de la vie quotidienne.
- L'***Innovation*** pour favoriser l'ouverture vers des actions expérimentales et la créativité dans un cadre donné ; l'innovation pour développer des aptitudes sociales au regard de la cohérence des adultes impliqués.
- Un ***Accompagnement*** interdisciplinaire qui révèle et développe les potentialités de la personne.

L'association ARRIA s'engage à tout mettre en œuvre sur le plan éducatif, pédagogique, social et

thérapeutique afin que la personne concernée puisse s'épanouir et vivre pleinement, dans sa vie personnelle et sociale, les prérogatives de la citoyenneté.

L'association ARRIA engage la mise en œuvre de sa mission principalement dans trois directions :

#### L'insertion dans le domaine des politiques publiques

La réalisation de celle-ci se fait par une participation à l'élaboration des politiques publiques en faveur des personnes vulnérables, en proposant des solutions nouvelles et en développant les directives sociales en vigueur.

#### La recherche et la prospective

L'association promeut toute initiative qui va dans le sens d'un meilleur service rendu aux personnes auxquelles elle s'adresse. Elle favorise toute action partenariale et de pratiques en réseau. Pour ce faire, l'association est membre actif du Groupement Inter Associatif des Pays de la Loire et participe à des journées d'études, colloques ou prend l'initiative d'actions de recherche permettant une meilleure compréhension des problématiques au regard des évolutions sociétales (place du problème de l'illettrisme dans notre civilisation, effondrement des idéaux, déplacements des valeurs comme le travail, nouvelles configurations familiales,...).

#### L'action de formation, de conseil, de communication

A la demande d'autres structures l'association participe à des actions de formation et de conseil.

En interne, la formation continue du personnel et son information sont développées dans une pratique respectant l'identité des métiers. Le personnel est associé à la réflexion institutionnelle concourant à l'adaptation des réponses et à leur pertinence.

L'association favorise l'information auprès des familles et organise le travail des professionnels en concertation avec les parents. Elle met à la disposition de ces derniers les documents et conseils nécessaires concernant toute décision importante pour leur enfant.

L'association se veut « lieu ressource » pour les familles, les professionnels et les partenaires.

Enfin, l'association conduit une politique de communication et entretient des partenariats privilégiés avec les acteurs économiques et sociaux autant que faire se peut.

### 3. La gouvernance et les modalités du pilotage associatif

L'Association ARRIA est gérée par un Conseil d'Administration composé :

- d'un collège Parents de jeunes accompagnés par un établissement ou service de l'association, au nombre de 6
- d'un collège Sympathisants qui compte 9 administrateurs ayant des implications professionnelles et bénévoles variées
- depuis juillet 2012, l'association a créé un collège « associations Partenaires » qui permet à des administrateurs d'associations avec lesquelles l'association ARRIA développe des partenariats de siéger au Conseil d'Administration avec voix consultative.



Cette composition du Conseil d'Administration de l'association ARRIA reflète l'esprit d'accueil de la pluralité, la reconnaissance de la place des parents et la volonté d'ouverture à la coopération.

La réalisation de sa mission suppose une organisation du travail définissant la place de chaque professionnel. Ainsi, la gouvernance et la dirigeance sont définies par des délégations et fiches de postes au service de la mission de l'association.

Chaque structure dispose d'un projet d'établissement ou de service en accord avec le projet associatif et conforme aux textes en vigueur. Sa mise en œuvre est confiée à un cadre de direction qui dispose de moyens humains et matériels nécessaires correspondant à son agrément.

Dans une perspective d'émergence du sujet, l'association défend la pluralité des approches théoriques, favorisant un regard croisé dans la manière de définir les problématiques des personnes accompagnées.

## 4. Les moyens

L'Association ARRIA gère 8 établissements et services :

- L'ITEP<sup>1</sup> "Les Perrines" pour des enfants qui rencontrent des difficultés psychologiques graves, de 6 à 12 ans, en partenariat avec des écoles primaires pour la scolarité partagée,
- L'ITEP "Cardo" pour les adolescents de 12 à 16 ans, en partenariat avec les Collèges de l'Agglomération Nantaise,
- Le LISEC<sup>2</sup>, pour des adolescents et jeunes adultes de 15 à 20 ans, en partenariat avec un réseau d'entreprises, de centres de formations et d'établissements spécialisés, du secteur médico-social, de la Protection de l'Enfance et de la psychiatrie,
- Le CASIM<sup>3</sup> propose, pour ce "public ITEP", trois maisons d'hébergement pour des enfants et adolescents de 6 à 16 ans,
- Le SESSAD<sup>4</sup> ITEP accompagne 42 jeunes de 3 à 20 ans, ayant des troubles psychologiques,
- Le CAFS<sup>5</sup>, propose un hébergement chez des Assistantes Familiales Spécialisées pour jeunes de 6 à 16 ans, ayant des troubles psychologiques, une déficience intellectuelle ou des troubles envahissants du développement,
- L'IME<sup>6</sup> Hors les Murs est un dispositif expérimental (2010-2013) qui propose à des jeunes de 12 à 16 ans, ayant une déficience intellectuelle et orientés vers des IME, un cursus en

---

<sup>1</sup> ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

<sup>2</sup> LISEC : Lieu de SEjour Chantier

<sup>3</sup> CASIM : Centre d'Accueil Spécialisé d'Internat Modulable

<sup>4</sup> SESSAD : Service d'Education et de Soins Spéciaux A Domicile

<sup>5</sup> CAFS : Centre d'Accueil Familiale Spécialisé

<sup>6</sup> IME : Institut Médico-Educatif

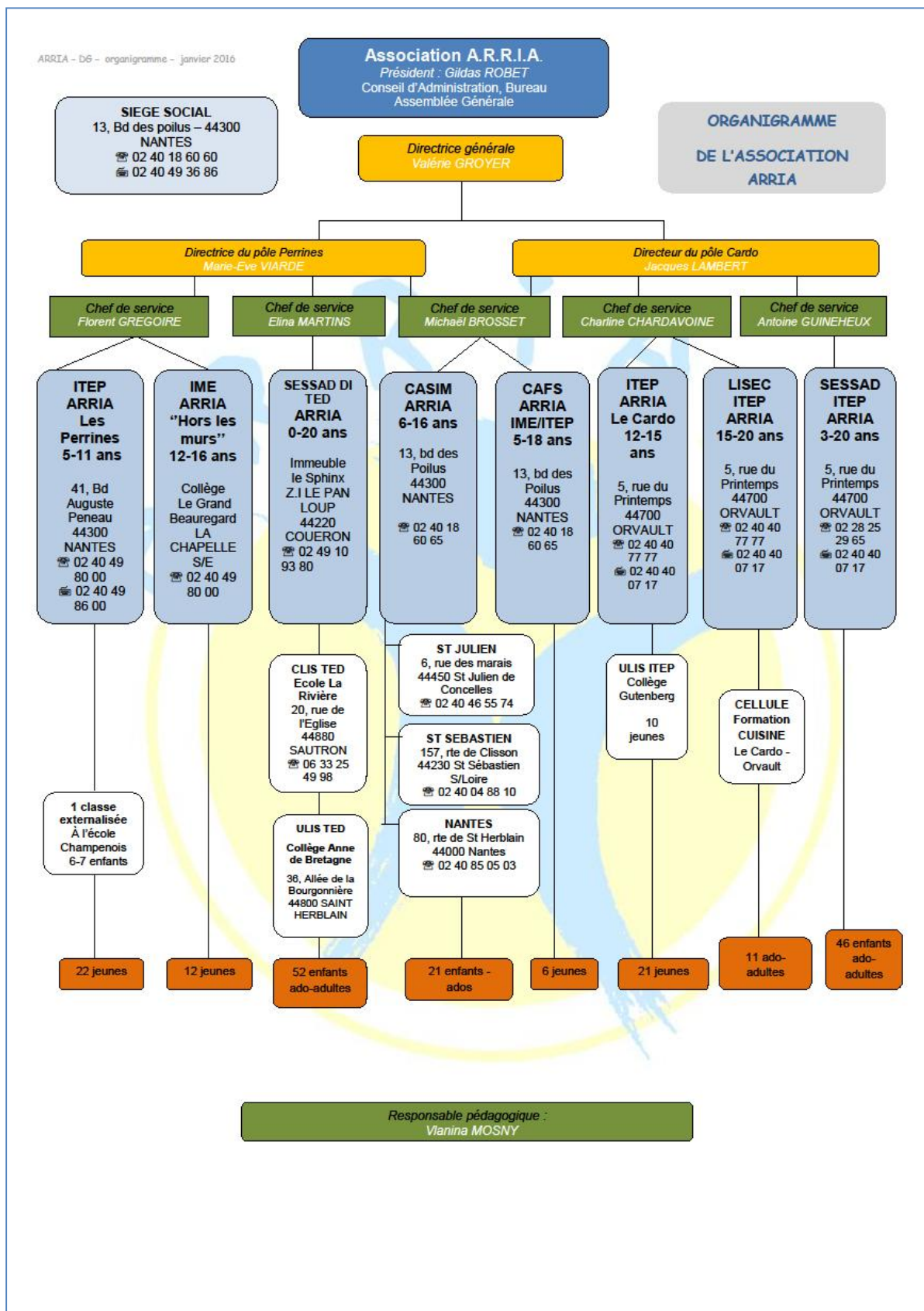
ULIS DI avec soutien, au sein du Collège Grand Beauregard de la Chapelle/Erdre, de l'équipe pluridisciplinaire médico-sociale,

- Le SESSAD IME-TED, installé dans l'Ecole La Rivière de Sautron, à proximité de la CLIS-TED<sup>7</sup>, propose un accompagnement spécifique pour 7 enfants ayant des troubles envahissants du développement, de 5 à 12 ans, et 11 jeunes de 3 à 20 ans, ayant une déficience intellectuelle.

---

<sup>7</sup> TED : Troubles Envahissants du Développement

Ces établissements et services sont organisés en deux pôles : le pôle Perrines et le pôle Cardo :



Dans chaque établissement et service l'association s'engage sur les moyens suivants :

#### Les moyens humains

Le recrutement d'un personnel diplômé et qualifié en nombre suffisant est systématiquement recherché avec l'exigence d'une formation continue. L'analyse des pratiques est obligatoire.

#### Les moyens matériels

L'association se donne les moyens suffisants pour créer, développer et gérer les établissements et services au regard des objectifs qu'elle s'est fixés et des agréments obtenus. Elle est également dans une démarche active de mutualisation et de recherche d'optimisation à moyens constants.

Les évaluations interne et externe vérifient l'adéquation entre les buts poursuivis et les moyens mis à disposition de chaque structure.

### 5. La proximité et le territoire

L'association est engagée dans une politique visant à développer des actions de proximité et recherche systématiquement dans son développement des partenariats complémentaires à son action.

Au fil du temps, elle a tissé des liens avec l'Éducation Nationale qui ont permis la mise en place de dispositifs expérimentaux, au plus près des besoins des jeunes et en cohérence avec l'esprit des Lois de 2002 et de 2005.

Les établissements et services de l'ASSOCIATION ARRIA sont tous en lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et avec le secteur sanitaire – pédopsychiatrie et psychiatrie – du fait des besoins spécifiques des jeunes qu'ils accompagnent.

L'articulation entre les différents secteurs peut entraîner des difficultés du fait d'histoires, de cultures, de logiques d'intervention différentes. Il importe de prendre en compte ce type de problèmes inhérents au travail « à plusieurs » pour éviter les rivalités, les conflits, les concurrences et proposer au contraire un cadre cohérent plus souple, plus adaptable aux singularités d'un enfant ou adolescent que ne sauraient le faire un établissement ou un service isolé.

Ces partenariats ont pour but de favoriser pour chaque enfant ou jeune accompagné une démarche d'inclusion sociale, offrant une meilleure connaissance des possibilités offertes dans la cité, afin d'éviter la problématique fréquente de l'isolement social associé à la vulnérabilité initiale, l'un et l'autre venant s'alimenter mutuellement sans possibilité d'issue.

### III. PRESENTATION DU POLE ET DE L'ETABLISSEMENT

#### 1. Dispositif ITEP

Le LISEC est un des éléments du dispositif ITEP de l'association, composé de trois semi-internats : les Perrines (les années du primaire) le Cardo (les années du collège). Le Lisec se situe dans la tranche d'âge des années du lycée et au-delà). On trouve aussi un service ambulatoire, le SESSAD ITEP ainsi que des hébergements : CASIM (trois maisons de 6 places avec accueil temporaire), CAFS (6 accueils chez des assistants familiaux autour de Nantes), STUDIO à partir du LISEC (2 places). Le dispositif propose aussi l'accueil séquentiel, soucieux de répondre aux demandes des parents et à l'évolution de leurs enfants.

#### 2. Pôle CARDO

Le pôle CARDO regroupe le SESSAD (46 places), le LISEC (11 places) et l'ITEP (21 places) localisés 5 rue du printemps à ORVAULT. Le CAFS (6 places) est localisé au siège de l'association.

#### 3. Le LISEC

Le LISEC ITEP est un semi-internat à visée soignante qui accueille des adolescents en journée, et qui peut offrir un hébergement en studio pour deux jeunes. Il propose des activités éducatives, thérapeutiques et éducatives. Il est agréé ITEP depuis la restructuration en 2010.

L'établissement en tant que bâtiment est implanté en milieu urbain au sein d'une ZAC desservie par les lignes de bus et de tramway. Il bénéficie de la proximité des infrastructures de la ville de Nantes et d'Orvault (sport, culture, administration et commerces). Il a été conçu en 2000 pour y accueillir un IME et un SESSAD avant d'accueillir l'ITEP CARDO et le LISEC ITEP, le SESSAD ITEP et le CAFS.

Deux ailes composent le bâtiment, elles sont reliées par une grande verrière centrale.

Une aire de parking réservée aux véhicules de service est située à l'avant du bâtiment côté rue. A l'arrière se trouve un espace récréatif comprenant :

- un terrain multisports
- 2 préaux
- un jardin
- un espace vert
- des sanitaires et un local de rangement.

Le service administratif occupe le rez-de-chaussée Ouest avec le secrétariat, le bureau de l'assistante sociale et la direction. A l'Est on trouve le bureau du LISEC, la salle pédagogique, la cuisine de production et les 3 salles de restauration.

Au premier étage une unité de l'ITEP CARDO est installée (classe et groupe) ainsi que les ateliers (bois, cuisine, artistiques). On trouve aussi une bibliothèque centre de documentation, une salle d'expression, une salle de psychomotricité et un espace thérapeutique composé de bureaux et d'une infirmerie.

Le SESSAD est installé au deuxième étage, on y trouve aussi une deuxième unité de l'ITEP et une salle de réunion commune aux différents services.

## IV. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

### 1. Définition

Le LISEC accueille des adolescents et jeunes adultes qui bénéficient d'une notification de la MDPH : semi-internat ou en internat en ITEP. La demande d'admission est à l'initiative de leurs parents ou du détenteur de l'autorité parentale. Il est fréquent que des établissements ou service nous adressent des demandes : ITEP partenaires, Protection de l'Enfance, dispositif ISIS, psychiatrie, ainsi que les autres services de l'ARRIA.

**Art. D. 312-59-1. du CASF** – Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des **difficultés psychologiques** dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

Les jeunes (15-20 ans) accueillis à l'ITEP LISEC présentent des troubles du comportement, de la conduite et de la personnalité, sans déficit intellectuel mais avec, pour quelques-uns, un retard scolaire conséquent. Ces difficultés psychiques retentissent sur l'ensemble de leur vie et ne peuvent donc pas être traitées en unités élémentaires. Indiquons les accents et les modalités qui leur sont spécifiques en un tableau contrasté.

Ce sont **des jeunes intelligents**, mais pour certains, leurs difficultés entravent les apprentissages. Ils ont une capacité souvent étonnante à analyser et à interpréter leur entourage et leur environnement. Dans un contexte qui n'active pas trop leur problématique ils peuvent se montrer attentifs, pertinents et responsables, pouvant réfléchir et rebondir sur des situations souvent complexes. Ainsi, dans certaines circonstances, ils peuvent se présenter de façon très adaptée, offrant le plus grand contraste avec d'autres moments où l'instabilité et le passage à l'acte dominant, sans cause apparente et quelquefois sans remise en question. Enfin ils se montrent souvent créatifs et inventifs, encore faut-il être attentif à leurs trouvailles. Ce contraste étonnant tient au fait que leurs problèmes psychologiques sont la conséquence de difficultés à se construire dans le lien social. En témoignent les symptômes présents dans leur usage de la parole, leur difficile inscription dans des discours communs et des impossibilités à se saisir de leur histoire.

Ils présentent souvent un **contrôle extrêmement difficile des émotions** : envie, colère, peur, angoisse peuvent envahir le temps et l'espace de la relation de façon directe, crue, sans aucune censure ni retenue. Les manifestations pulsionnelles sont souvent excessives, sans aucun filtre: impulsivité, débordement, agressivité, injures, gestes et paroles obscènes. On peut observer des actes de destruction, portant sur l'environnement, l'entourage ou d'autodestruction, d'automutilation. Tant que dure l'excitation psychique interne, le sujet est inaccessible, la parole n'opère pas. L'agir

est impérieux, irrésistible et peut s'accompagner de sentiments de jubilation ou de désarroi. Dans tous les cas la grande variété des émotions qui se manifestent indirectement ou par des mises en acte soudaines, révèle toujours à la racine une peur fondamentale à s'avancer dans l'existence.

Une **très faible estime de soi** combinant sentiments de nullité, de déchet et de difficulté relationnelle peut rendre massive, abrupte, directe, la confrontation à une demande ou à une limite énoncée par autrui. A l'autre ressenti comme intrusif, le sujet répond par la provocation et le défi, ou par le retrait et le mutisme.

A l'adolescence, la **détresse existentielle** redouble et rend impérative la recherche d'identité, complexifiée par l'avènement de la différence des sexes. Cela donne à leur quête affective un caractère massif et discontinu, fait de collages, d'exclusivités, de protestations et de ruptures. D'un moment à l'autre une bascule vers l'affrontement ou le repli défensif peut se produire. Toute une gamme de positionnements - entre mise en acte et usage du discours - est présente, parfois chez un même jeune, selon le contexte.

Le rapport à la temporalité montre souvent une grande **difficulté d'historisation**, de repérage d'un avant et d'un après, tant la référence à l'immédiateté et à l'instant domine. L'acte ne fait pas coupure – c'est pourquoi il se réitère -, il ne fait pas surgir un sujet nouveau, enrichi de l'expérience ; le déroulement temporel apparaît sans mémoire. Corrélativement, le repérage dans la généalogie est souvent brouillé, voire totalement inorganisé.

Peut s'y combiner une désorganisation spatiale.

A l'adolescence, de manière générale, les transformations du corps lors de la puberté laissent le **sujet désarmé face à l'excitation sexuelle**. L'anatomie ne suffit pas à répondre de l'identité sexuelle ni de l'identité sociale et la rencontre avec l'autre sexe est délicate. Pour les jeunes accueillis, cette rencontre est difficilement voilée et régulée par un discours amoureux. Elle peut être rejetée et ignorée, souvent elle est très compliquée, voire chaotique, et la quête d'identité s'en trouve démultipliée. Demandes affectives et ruptures abruptes, addictions et délinquance, comportements pervers transitoires, parfois une décompensation psychiatrique, vont, isolément ou associés, se manifester.

Du point de vue psychopathologique et structural, nous avons affaire à des **problématiques variées**. On peut brosser une catégorisation indiquant le problème dominant auquel à affaire le jeune. Ainsi se répartissent-ils selon que domine une pathologie de l'image (més estime, laisser-aller, laisser-tomber, etc.), une pathologie de la relation à l'autre (l'autre est intrusif ou ignoré) ou une pathologie où dominent les problèmes liés au corps (phénomènes hypocondriaques, auto-mutilations, marques sur le corps, problèmes liés à la nourriture, etc.).

Ainsi, chaque sujet se présente avec ses particularités et toute la complexité d'une vie psychique qui ne peut se résumer à la description de simples comportements. Seulement quelques-uns des traits décrits peuvent être présents. Ils sont plus ou moins accentués d'un sujet à l'autre. Parfois le

**jeune est difficilement accessible** et refuse toute institution. Dans un certain nombre de cas, le recours à l'acte et à la rupture est présent et nécessite attention et souplesse dans les moyens utilisés. Dans tous les cas, la problématique du jeune, au-delà de ses manifestations, indique que lui-même tente de se défendre des difficultés dont il est le siège. Suivant Canguilhem dans ses développements sur *Le normal et le pathologique*, nous dirons que les symptômes du jeune ne peuvent se réduire à des dysfonctionnements élémentaires, mais que la complexité de la problématique de leurs symptômes témoigne d'un autre fonctionnement dont il faut découvrir la logique.

Ainsi, à la croisée des chemins de la pédopsychiatrie, de l'éducation spécialisée et du pédagogique, débordant chacune d'entre elles, la prise en charge est à chaque fois à construire dans le cadre d'un projet personnalisé à partir de cette logique. L'élaboration de celui-ci et son évolution permanente, en fonction des réponses du jeune, nécessitent une **approche interdisciplinaire**.

## 2. Leur parcours avant leur arrivée au LISEC

Avant leur arrivée au LISEC, les jeunes accueillis ont connu des parcours divers, marqués par des échecs, des ruptures (scolaires, sociales, familiales).

Certains jeunes ont déjà connu un parcours institutionnel long, des prises en charge médico-sociales et/ ou en pédopsychiatrie depuis le début de leur scolarité. Les troubles, souvent repérés dès la petite enfance, ont amené les familles et/ou l'école à demander le soutien d'une structure médico-sociale ou de soin.

D'autres se sont maintenus dans le milieu scolaire ordinaire, parfois jusqu'à la fin du collège, du fait de la discrétion des symptômes, ou d'une position de repli pouvant aller jusqu'à une soumission à l'autre, ou du refuge dans l'imaginaire. Malgré une angoisse massive, leurs troubles ne se manifestaient pas de manière démonstrative dans le contexte scolaire. Les difficultés sous-jacentes majeures se révèlent lors de moments de franchissement en lien avec les remaniements pubertaires. Elles sont souvent révélées par des passages à l'acte : crises clastiques, agressions ou auto-agressions, arrêt brutal de la scolarité.

Le LISEC accueille également des jeunes qui, depuis plusieurs mois voire plusieurs années sont en rupture scolaire, sociale et/ou familiale. Ils ont vécu une partie de leur adolescence sans soutien extérieur, ce qui les a conduits à une situation de désinsertion quasi-totale.

Enfin, le LISEC accueille des jeunes orientés par le dispositif ISIS, l'instance départementale d'étude des situations complexes. Ces jeunes relèvent des secteurs de la protection de l'enfance et/ou du médico-social et/ou du sanitaire. Ils ont en général épuisé toutes les solutions proposées par les services et structures d'accueil.

Malgré des parcours différents, tous ces adolescents et jeunes adultes présentent massivement une **pathologie du lien**. Celle-ci s'inscrit souvent dans un vécu erratique, ou un sentiment d'abandon, et/ou de rejet, avec parfois des carences affectives ou éducatives.

La majorité des jeunes sont marqués par une profonde mésestime d'eux-mêmes qui trouve racine dans leur histoire, leur vécu et leur parcours.

Ainsi, nous accueillons des jeunes qui vivent des angoisses existentielles (peur de l'échec, de l'abandon, du rejet, peur de l'autre, pair ou adulte), qui ont une image d'eux-mêmes très négative et qui supportent difficilement la frustration, du fait pour certains d'un sentiment de toute-puissance.



On comprend d'autant mieux pourquoi le lien à l'autre est si compliqué, pourquoi la relation se noue et se dénoue, s'attaque et se détraque. La violence (qu'elle soit physique ou psychologique) est patente ou latente mais en dit long sur ces jeunes.

Ces comportements sont des tentatives de survie dans un monde vécu comme menaçant pour certains : soit ils se (dé)battent, soit ils s'effondrent, soit ils collent au « caïd », soit ils craignent de s'en attirer les foudres, cet « autre » les fait exister, consister.

### 3. Les effets de la majorité

Le LISEC accueillant des jeunes de 15 à 20 ans, la question du passage à l'âge adulte est importante et elle a des incidences sur la prise en charge.

Ce franchissement dans le réel est aussi pour eux une tentative de solution dans l'imaginaire: la majorité viendrait régler leurs difficultés.

L'arrivée de la majorité amène également un paradoxe difficile à gérer chez ces jeunes. En effet, ils aspirent à l'autonomie, la liberté, l'indépendance alors qu'ils restent dans une importante dépendance à l'autre. Les jeunes doivent faire face à cette contradiction et les professionnels du service doivent les y accompagner.

D'un point de vue légal, les possibilités de prises en charge se trouvent également modifiées :

- Ils connaissent parfois des arrêts dans les mesures de protection de l'enfance, alors qu'ils ont été accompagnés par ces services pendant de nombreuses années.
- A partir de 15 ans et demi, la pédopsychiatrie en hospitalisation passe le relais à la psychiatrie adulte. Ce passage est souvent vécu de manière traumatique pour les jeunes et leur famille.
- Du côté des familles, le passage à 18 ans réactive les questions de séparation et de responsabilité.
- Du côté du médico-social, se pose la question de leur statut. Un choix est à faire de se maintenir ou non dans le secteur du handicap, en fonction de leur projet, leurs difficultés et leurs capacités

Les professionnels du LISEC accompagnent donc ce passage de l'adolescence à l'âge adulte avec toutes les conséquences que cela implique : la responsabilité civile et pénale, leur statut de citoyen, l'acceptation du handicap par le jeune et sa famille le cas échéant, les relais à mettre en place, l'aspect administratif de ce changement de statut...

Si le travail d'accompagnement à ce passage est important auprès des jeunes, il est tout autant nécessaire auprès de leurs parents.

### 4. Les potentialités

Nous appuyons notre action thérapeutique, éducative et pédagogique sur la certitude que ces adolescents et jeunes adultes ont des capacités multiples qu'ils peuvent mobiliser.

Ils ont une **capacité d'adaptation** face aux situations qui s'exprime dans les passages en stage ou dans les différents univers auxquels nous les confrontons. Tel jeune très tendu au LISEC quand

l'emploi du temps est modifié peut se montrer très positif dans une situation nouvelle où il se sent utile et considéré.

Bien qu'ayant des **capacités cognitives préservées** ils ont pu se montrer en difficulté dans leurs études et inadaptés au système scolaire. Un jeune qui est à peine lecteur va développer des **capacités manuelles** et une intelligence pratique qui vont donner envie à un maître de stage de le faire travailler.

Ils se montrent souvent en opposition avec les adultes (parents, enseignants, éducateurs), provoquants dans les paroles et les actes. Mais dans le même temps ils sont tous en **capacité d'établir une relation de confiance à l'adulte**. Bien sûr cela requiert un savoir-faire de la part de l'adulte et probablement cette confiance sera donnée à une personne. Cela montre leur volonté de **ne pas rompre le lien** dans une période particulièrement tourmentée de leur vie. Ils vont s'appuyer sur cet adulte ou l'institution pour passer les épreuves qui les attendent.

Bien que méfiants au premier contact, ils sont **capables d'empathie** et provoquent l'attachement. Il faut savoir passer la barrière du rejet qu'ils mettent en place comme un mécanisme de défense, pour apercevoir leur capacité à faire la différence entre soi et autrui et l'intérêt qu'ils vont porter à l'autre. Ce qui leur permet de mener des actions positives vis-à-vis de l'entourage.

Il n'est pas rare que ces jeunes susceptibles, très exigeants dans la relation, sachent développer des **manifestations de reconnaissance** vis-à-vis des personnes qui s'occupent d'eux.

Quelles que soient leurs difficultés, ils expriment le souhait d'être considérés comme tout le monde. Un fort **sentiment de normalité** les habite et les motive pour développer des actions de formation.

Certains jeunes montrent des **capacités de verbalisation et d'expression** de leur mal-être tout à fait singulières. Cette qualité leur permet d'envisager un réel travail de soin sur le fond et sur le long terme. Cela demande une mobilisation psychique peu commune.

## V. MISSIONS, FINALITES, OBJECTIFS

### 1. Missions

Les missions de l'ITEP LISEC s'inscrivent dans le contexte législatif actuel, qui fonde notre action. Les principaux textes qui nous inspirent et nous cadrent sont les suivants :

1-La déclaration universelle des droits de l'homme adoptée aux Nations Unies en 1948.

2-La convention internationale des droits de l'enfant de 1989.

3-la Loi 2002-02 du 2 janvier rénovant l'action sociale et médico-sociale.

4-la Loi 2005-102 du 11 février pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

5-le Décret 2005-11 du 6 janvier fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques. Il précise les missions des ITEP :

**« Art. D. 312-59-2 du CASF. – I. – Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques :**

« 1° Accompagnent le développement des personnes mentionnées à l'[article D. 312-59-1](#), au moyen d'une intervention interdisciplinaire. Cet accompagnement amène ces personnes à prendre conscience de leurs ressources, de leurs difficultés et à se mobiliser pour aller vers leur autonomie ;

« 2° Dispensent des soins et des rééducations ;

« 3° Favorisent le maintien du lien des intéressés avec leur milieu familial et social ;

« 4° Promeuvent leur intégration dans les différents domaines de la vie, notamment en matière de formation générale et professionnelle. À ce titre, ils favorisent le maintien ou préparent l'accueil des intéressés en écoles et établissements scolaires, dans des dispositifs ordinaires ou adaptés ;

« 5° Assurent, à l'issue de l'accompagnement, un suivi de ces personnes pendant une période définie et renouvelable dans la limite de trois années ;

« 6° Peuvent participer, en liaison avec les autres intervenants compétents, à des actions de prévention, de repérage des troubles du comportement et de recherche de solutions adaptées pour les personnes mentionnées. »

6-la Circulaire du 14 mai 2007 relative aux instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques et à la prise en charge des enfants accueillis

7- La loi hôpital, patients, santé et territoires du 21 juillet 2009

8-Les guides de recommandation de bonnes pratiques publiés par l'ANESM, notamment ceux relatifs à la bientraitance et aux conduites violentes.

## 2. Finalités

Le semi-internat LISEC-ITEP est une institution à **visée soignante** qui accueille des adolescents et jeunes adultes dont la problématique nécessite une prise en compte globale.

En premier lieu, lors de l'admission, viennent la question des apprentissages et les difficultés relationnelles qui posent problème aux jeunes et à leurs parents. Leur inscription dans les dispositifs de droit commun doit être maintenue ou recherchée, elle leur attribue un statut, et elle est intimement liée aux aspects éducatifs et thérapeutiques qui ont une place équivalente dans l'intervention en ITEP.

Pour répondre aux difficultés de ces adolescents et jeunes adultes il convient d'agir sur plusieurs champs dans un même temps.

Le LISEC-ITEP met en place l'articulation entre le thérapeutique, l'éducatif, le pédagogique et le social.

Le travail du LISEC vise à réintroduire « l'Autre » auprès des jeunes et à leur permettre d'organiser une vie sociale construite et apaisée. La finalité de ce travail consiste principalement à maintenir ou restaurer **le lien social** pour ces jeunes.

### 3. Objectifs généraux

L'ITEP par son accueil partagé, avec les autres intervenants autour de l'adolescent, et contractualisé avec les parents, poursuit les objectifs suivants :

1. Accueillir l'adolescent et jeune adulte avec ses différences et de manière individualisée. Cet accueil particulier s'élabore à partir de la singularité de chacun
2. Amener le jeune à un travail d'élaboration psychique en l'aidant à modifier son rapport au symptôme et prenant en compte la dynamique évolutive des difficultés
3. Accompagner les parents dans l'éducation d'un jeune présentant des difficultés psychologiques
4. Développer la socialisation et l'autonomisation
5. L'accompagnement vise l'épanouissement, la réalisation des potentiels.
6. Mobiliser les capacités cognitives et organiser les apprentissages
7. Inscrire l'adolescent dans une dynamique de projet en proposant des démarches à visées préprofessionnelles.

Pour l'adolescent et ses parents, le LISEC a pour objectif de permettre au jeune de repérer ses difficultés et ses potentialités mais aussi de se construire un cadre psychique qui l'amènera à restaurer un lien social plus apaisé à l'autre.

## VI. REFERENCES THEORIQUES et PRINCIPES D'INTERVENTION

### 1. Les principes d'intervention de l'association ARRIA

#### a) L'orientation générale et la conception de l'accompagnement

Dans une perspective d'émergence du sujet, l'association défend la pluralité des approches théoriques, favorisant un regard croisé dans la manière de définir les problématiques des personnes accompagnées.

Une approche qui repose sur la clinique du sujet, c'est-à-dire sur l'écoute, la prise en compte de l'enfant de façon très singulière et la révision permanente des propositions qui lui sont faites en fonction de l'observation. Une réflexion d'équipe sur les conditions qui permettront que l'intériorité de l'enfant puisse apparaître car le soin ne se réduit pas au prendre soin et suppose l'accompagnement d'un réaménagement des solutions que l'enfant a trouvées à de graves difficultés.

De façon générale, les principes d'intervention ARRIA sont :

- accueillir l'enfant dans sa singularité, avec ses symptômes pris comme témoins de certaines difficultés ou tentatives d'y trouver une solution.
- œuvrer au consentement de l'enfant et de sa famille et à leur inscription dans la construction d'un projet,

- proposer des accompagnements éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques articulés à une visée soignante,
- accueillir la parole des parents, leur proposer une collaboration et les accompagner dans leur cheminement tout au long de l'accueil de leur enfant,
- partager, avec les partenaires, les regards et les observations qui sont faites dans les différents lieux de vie de l'enfant.

### b) La prise en compte de l'enfant et de sa souffrance

ARRIA accueille et accompagne des enfants pour qui le rapport à l'autre est problématique et dont l'angoisse alimente des passages à l'acte ou des inhibitions.

Des enfants pris dans une problématique du lien social, en difficulté par rapport au cadre et au savoir, qui adoptent souvent des positions rejetantes ou passives.

Le rapport à la parole et au langage est compliqué. Les énoncés peuvent être déposés de façon parcellaire auprès de plusieurs personnes... et impliquent le travail à plusieurs.

Leurs troubles sont l'expression d'une souffrance, de tensions intra et intersubjectives insupportables. Ils sont une réponse à ce qui est vécu par le jeune comme une situation impossible. Ces difficultés souvent majeures ne sont pas à lire sur le versant d'un déficit avéré qu'il s'agirait de corriger ou de combler. Elles sont à considérer comme un mode de réponse subjectif, qui s'est établi au fil des interactions relationnelles, mode dont on peut espérer une mobilisation. Il ne s'agit pas tant de normaliser les capacités adaptatives d'un enfant, que de chercher à ouvrir un espace nouveau où il pourra effectuer un travail sur lui-même et accéder à une organisation psychique moins défensive. Un déchiffrement permanent des signes que le jeune dépose auprès des différents acteurs permet de saisir l'autre intrapsychique auquel il a à faire et dont il se défend... Nous pouvons ainsi produire les décalages qui conviennent pour qu'une relation plus apaisée et structurante se mette en place. Ceci demande une attention vraie et une grande disponibilité à ce qu'il présente de particulier. Ce particulier se repère quand quelque chose se répète, insiste et qu'il paraît concerner son être au plus près. Ses tentatives de trouver des solutions peuvent passer inaperçues. Nous devons donc rester curieux des trouvailles que lui ou ses interlocuteurs peuvent faire pour favoriser chez lui l'invention de tout ce qui peut lui permettre de réguler son rapport au monde.

L'accroche transférentielle est ici un des leviers de l'intervention, elle se déroule à l'échelle de l'institution et chaque professionnel doit être en capacité de l'accueillir et d'apporter ce matériel à la réflexion d'équipe ; le transfert est utilisé comme la répétition de quelque chose qui n'a pas été élaboré et qui offre la possibilité d'un traitement qui interrompe la répétition.

### c) La place des familles

En premier lieu, nous proposons une écoute de la parole des parents qui prend en considération ce que la famille sait de la situation à laquelle elle est confrontée. Une écoute qui permet d'orienter l'accompagnement en prenant en compte le savoir du côté des parents ainsi que le temps du consentement.

Nous cherchons à établir une collaboration et à accompagner les parents dans leur cheminement tout au long de l'accueil de leur enfant. Leur participation est donc recherchée dès la première rencontre et ce processus est réinterrogé en permanence.

Le principe de « priorité » aux parents quant à l'éducation de leur enfant est clairement posé et contribue au respect des places de chacun. La place de la famille est donc centrale et sa posture est déterminante dans l'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant. Des places différentes et différenciées sont mobilisées pour la construction d'un PPA qui part de la demande des parents et s'enrichit des observations de l'équipe pluridisciplinaire.

La qualité du rapport entre les parents et l'institution médico-sociale détermine la possibilité pour l'enfant de s'engager dans le travail que nous lui proposons sans être pris dans un conflit de loyauté. Une qualité de relation qui implique :

→ La lisibilité de l'institution pour que les parents se repèrent et comprennent ce qui est proposé pour leur enfant ; l'explication de ce qu'est (et n'est pas) l'institution et l'information complète et cohérente sur le processus handicapant, sur le secteur médico-social, les droits, les obligations, les limites et les potentialités du travail commun...

→ La consistance de l'institution qui doit être en capacité d'aider la famille mais aussi de s'opposer à elle. Par exemple, tenir sa position sur le bien-être de l'enfant ou de l'adolescent, ou sur les règles de fonctionnement en opposition parfois à la famille. Consistance également dans sa capacité à garantir un cadre sécurisé pour l'usager, sa famille et les professionnels.

→ La tolérance de l'institution qui accepte la disparité des situations sans jugement ni discrimination.

#### d) Le travail avec les partenaires

L'accompagnement médico-social propose une prise en charge globale mais pas complète et, si l'institution est en capacité de proposer un soin à temps plein, l'adaptation à ce public qui provoque en permanence ruptures et rejets suppose une offre complétée par des interventions différenciées et pose la nécessité d'une pratique à plusieurs : avec la Protection de l'Enfance, la Pédopsychiatrie, l'Education Nationale, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les autres établissements du Secteur Médico-Social, les structures de droit commun...

Le lien avec les partenaires est évoqué comme une perspective de construction de parcours de « soins partagés » et complémentaires.

Dans ce lien, l'institution médico-sociale présente et développe une pratique autour du cadre institutionnel comme élément central du soin. La prise en charge globale est inscrite dans le social et inévitablement dans une confrontation, dans la réalité, au rapport à la loi. Ainsi, pour un certain nombre d'enfants, l'institution à temps complet est très difficile, voire insoutenable...

Autrement dit, l'accueil médico-social consiste, entre autre, à permettre et accompagner un cheminement, à l'intérieur de l'institution, auprès de plusieurs personnes et lorsque le circuit est manifestement trop étroit, il faut pouvoir ouvrir la circulation à l'extérieur...

Il s'agit alors de proposer aux jeunes des rencontres nouvelles à partir desquelles puisse se créer une nouvelle réalité et se vivre quelque chose de différent.

Nous sommes convaincus que la pratique du « soin partagé » a intérêt à être anticipée par les professionnels des différents secteurs pour une construction centrée sur les situations, au cas par cas.

Dans cette perspective, les partenariats sont à construire sur la base d'une reconnaissance d'identités différenciées et complémentaires. Il s'agit donc pour nous de comprendre la logique de nos partenaires et inversement.

Enfin, notre pratique nous permet de proposer dans l'échange un éclairage sur la problématique du jeune et sur la formation d'un symptôme comme tentative de solution à laquelle on ne touche pas incidemment et sur laquelle il est important que les adultes qui entourent l'enfant soient avertis.

## 2. Les principes d'intervention au LISEC

### a) La pose d'un cadre sécurisant et souple

Une institution à visée soignante se doit d'être attentive au cadre et à l'ambiance. Le LISEC ITEP se donne la charge particulière de proposer aux adolescents et jeunes adultes un cadre qui leur permette de se construire leur propre cadre psychique et qui favorise le repérage des limites.

Notre souci doit être de veiller à ce que la réalité proposée réponde au mieux aux critères suivants :

**Un cadre repérant** ⇒ L'éducateur n'est pas là simplement pour faire respecter les règles. Il est là pour présenter un cadre institutionnel (fonctionnel et juridique) qui puisse être compréhensible par les sujets. Il cherche autant que faire se peut à impliquer les sujets de son élaboration, pour mettre ce cadre au service d'une certaine **ambiance**... Il est du côté d'un *contenant* et non d'une *contention*. Il vise à promouvoir une parole politique chez le sujet.

**Un cadre sécurisant** ⇒ La sécurité qui ici est visée est bien la **sécurité psychique** des usagers et des personnels... dans cet ordre, l'insécurité psychique s'exprime toujours de la même manière, par des réactions d'angoisse... Elle trouve son origine dans un **manque de confiance** du sujet dans le cadre. **Le cadre doit apparaître fiable** et l'on doit avoir cette perspective constante de travailler cette dimension de **sécurisation**. C'est un point fondamental du **travail d'accueil** que l'on doit faire à l'arrivée de chaque sujet dans l'institution... Les personnels sont garants de la *sûreté physique et morale* des personnes qu'ils accueillent.

**Un cadre consistant** ⇒ L'espace institutionnel doit présenter un caractère de **consistance** que nous pouvons définir simplement comme **la capacité à résister aux conduites pulsionnelles du sujet** mais aussi aux projections qui ne manquent pas de se produire à son rencontre et qui empruntent parfois des modalités agressives. Ceci renvoie à l'idée de « *contenant* » telle qu'elle a pu être discutée par Philippe Jeammet. La consistance du cadre n'a de sens que dialectiquement pensée avec le point suivant : la tolérance... Une consistance non tolérante, cela s'appelle de la rigidité.

**Un cadre tolérant** ⇒ **Tolérance** s'entend ici comme dans la physique des matériaux. La tolérance du matériau est liée à sa capacité à accepter des fluctuations de formes plus ou moins élevées et de revenir à l'état initial. C'est l'histoire du chêne et du roseau...

La **tolérance** du cadre s'adresse à des situations de tensions parfois fortes... **c'est-à-dire à l'expression obligée des symptômes**, qui empruntent l'allure de surgissements pulsionnels incontrôlés ou difficilement contrôlés par le sujet, en particulier dans le registre de l'agressivité et/ou

de l'exigence sexuelle non sublimée... la capacité à absorber ces surgissements sans que le cadre soit détruit est déterminante dans la qualité du cadre dont nous parlons...

**Un cadre stimulant** ⇒ L'éducateur n'est pas là pour « *faire des activités de loisirs* », mais pour penser un environnement *stimulant*, c'est-à-dire offrant une variété (et non une profusion) d'objets pouvant être investis par les sujets. Parmi ceux-ci, on trouvera des *activités de loisirs, d'expression, de soutien ou d'apprentissage*.

## b) Promouvoir la bientraitance, prévenir les conduites violentes

Accueillir des adolescents et jeunes adultes dont les difficultés psychologiques peuvent s'exprimer au travers de conduites violentes nous a amenés à penser la prévention de la violence et la promotion de la bientraitance pour garantir le respect de l'intégrité des usagers.

L'ITEP LISEC s'est doté d'outils pour identifier, observer et analyser les conduites violentes (réunions cliniques, fiches d'incidents, comptes rendus, protocoles...).

Ensuite l'institution propose des modalités d'organisation et de fonctionnement qui contribuent à la prévention des conduites violentes :

- l'adolescent bénéficie d'un parcours individualisé, il est accompagné vers l'autonomie, il participe à la construction de son projet.
- la qualité du lien entre professionnels et usagers est recherchée par la singularité de l'accueil, la formation des professionnels, l'articulation entre professionnels, et un cadre institutionnel stable.

L'établissement soutient la socialisation des adolescents et la promotion de leur expression. Il est ouvert à la réflexion avec les autres instances de son environnement.

Enfin un soutien particulier est apporté aux professionnels par la mise en place d'espaces de parole, la prise de recul, et la formation interne et externe.

## VII. LES PRESTATIONS

### 1. La prestation administrative

La prestation administrative proposée aux parents, aux professionnels et aux partenaires est incarnée par la secrétaire située à l'accueil de l'ITEP qui est une interlocutrice privilégiée et spécialisée sur les questions administratives et la transmission des informations entre familles, partenaires (taxis, collèges, MDPH, ARS, CMP...) et l'équipe. L'organisation rigoureuse et quotidienne des transports, la transmission des informations concernant les adolescents est indispensable à l'accompagnement et au respect de la qualité des prestations.

La secrétaire est très impliquée dans la pratique du quotidien, elle a de nombreuses relations avec les jeunes et les parents, de ce fait elle participe aux réunions institutionnelles.



## 2. La prestation thérapeutique

Les interventions de l'équipe médico-psychologique se font sous la responsabilité du médecin psychiatre.

La démarche d'analyse de la problématique des jeunes est conçue dans une perspective dynamique ; elle s'inscrit dans un déroulement temporel et ne peut être séparée de la démarche de soins. C'est un travail à plusieurs qui s'appuie sur les observations de chacun des professionnels du dispositif institutionnel: médecin, psychologue, paramédicaux, éducateurs, enseignants, assistant social, chef de service et directeur ; chacun intervient à partir de sa fonction. Cette démarche s'accomplit et s'enrichit au fur et à mesure des entretiens et des rencontres.

La démarche vise, au-delà des troubles observés, à saisir leur articulation à élaborer leurs causes, leurs coordonnées structurelles, d'en calculer si possible les conséquences et à proposer des objectifs thérapeutiques en vue d'améliorer la position du sujet. Le projet personnalisé et d'accompagnement formalise cette visée.

Les prises en charge thérapeutiques s'effectuent au moyen de séances individuelles ou en ateliers avec quelques enfants. La fréquence des séances est adaptée à la demande, et aux difficultés du jeune. L'évolution de la situation et ses réponses peuvent modifier les modalités en cours d'année.

### a) Le Psychiatre

Le psychiatre est formé à la psychopathologie et inscrit sa pratique dans une dimension psychodynamique. Il a la responsabilité de l'orientation et de la mise en œuvre du projet thérapeutique proposé par l'équipe médico-psychologique. Celui-ci est articulé au champ de l'éducatif et du pédagogique et au projet personnalisé élaboré par l'équipe, auquel il participe.

Le psychiatre participe au repérage de la structure psychique du sujet qui va dessiner le projet thérapeutique. Celui-ci répond à l'accueil du « sujet en souffrance » et à sa mobilisation, à partir de sa position subjective. Il vise la formation de symptômes et de solutions moins destructrices dans sa façon de se construire avec ses partenaires, pour lui permettre de se faire une place.

Le projet de soins nécessite parfois une pratique à plusieurs avec les différents partenaires d'un jeune dans le champ psychiatrique (CMP, hôpital de jour...), déjà en place ou à venir et un travail en lien avec les différents acteurs de soin.

Cela suppose un lien de confiance avec la famille qui peut être confrontée à de nouvelles étapes de soin: un jeune peut avoir besoin d'une médication si l'envahissement de la personnalité est trop important, visant un apaisement pour une reprise du travail thérapeutique. Il peut avoir besoin d'une hospitalisation dans un moment de décompensation, pour le protéger de passage à l'acte ou pour mettre en place un traitement et son suivi. Médication et hospitalisation sont ponctuelles et s'accompagnent d'une évaluation concertée et de la recherche de solutions alternatives.

### b) Le Psychologue

Les jeunes accueillis dans le service ont, le plus souvent, déjà bénéficié d'un suivi thérapeutique en structure médico-sociale et/ou hospitalière. Pour certains, l'accompagnement en hôpital de jour, CMP, ou psychiatrie adulte est toujours d'actualité.

Aussi, le psychologue au LISEC propose un cadre de rencontre s'inscrivant dans une approche psychodynamique à visée psychothérapeutique, la fonction de la parole étant au cœur du dispositif.

L'objectif de ce travail est de favoriser la subjectivation des difficultés et plus généralement du vécu du jeune, afin de permettre principalement, d'une part, un assouplissement du rapport à l'autre et la capacité à être dans le lien social, d'autre part la possibilité de mobiliser ses ressources pour mener à bien son projet.

Le recours à des médiations thérapeutiques favorisera souvent, avec ces adolescents ou jeunes adultes, l'instauration de la relation transférentielle.

La proposition de rencontres collectives, sous forme de groupe de parole, constitue aussi une indication adéquate pour certains.

Le psychologue, en articulation avec le médecin psychiatre du service, est aussi en relation avec la famille du jeune, pour lui apporter son aide, si nécessaire, ou échanger dans la perspective de solutions.

De la même façon, il peut être amené à rencontrer les professionnels extérieurs impliqués dans le suivi des jeunes du LISEC.

### 3. La prestation éducative

#### a) Les temps personnalisés

L'accompagnement au LISEC s'appuie sur différentes expérimentations proposées au jeune. A partir de celles-ci, il est construit un projet envisageable en fonction des bilans effectués des différents stages, ateliers, visites à l'extérieur. Ainsi, chaque semaine le jeune bénéficie d'un rendez-vous avec l'éducateur coordinateur, appelé « temps personnalisé », pour faire le point de sa situation, ajuster la prise en charge et affiner son projet.

L'éducateur spécialisé propose par ces temps de relation individuelle un espace d'écoute, d'échange et d'élaboration du projet personnalisé du jeune. Ils favorisent l'instauration d'une relation de confiance permettant la construction d'un projet dans le domaine de la formation, du professionnel ou du soin pour certains.

**Ses souhaits et ses centres d'intérêt sont la porte d'entrée du travail éducatif au LISEC.** Le jeune doit être soutenu dans ses expérimentations, ses désirs et pouvoir échanger avec l'éducateur sur ce qu'il a vécu. Ces rendez-vous permettent de faire le point sur ses expériences (au LISEC ou à l'extérieur) et d'évaluer ensemble ses compétences et parfois les décalages qui peuvent s'observer. A travers ces espaces d'expérimentation, le jeune est invité à travailler sa relation à lui-même, aux autres et sa position. Le projet initialement prévu peut ainsi être réajusté et faire émerger parfois des demandes.

Chaque accueil se veut singulier en fonction du parcours du jeune. Aussi, pour certains jeunes, les difficultés observées sont telles qu'elles empêchent la construction d'un parcours professionnel. Il s'agit de le faire cheminer, quand cela est possible, vers une demande ou une acceptation de soin pour viser une stabilisation psychique avant d'envisager tout autre projet.

## b) L'éducateur coordinateur du projet

Un des objectifs du LISEC est de valoriser le jeune, en grande mésestime de lui-même, en l'accompagnant dans la réalité, en soutenant ses désirs, en lui permettant d'expérimenter des lieux de stage, de formation ou autre projet sur l'extérieur (loisir, socio-culturel). Les objectifs à court et moyen terme s'appuient sur sa temporalité (l'immédiateté). Ainsi, le travail de l'éducateur spécialisé au LISEC nécessite une grande réactivité pour répondre par des actions concrètes à la demande du jeune, en fonction de ses capacités et difficultés.

L'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement associe la famille à la demande du jeune lorsqu'il est majeur. L'éducateur spécialisé est le coordinateur du projet personnalisé.

Il est également l'interface avec les partenaires (foyer d'hébergement, psychiatrie, protection de l'enfance, milieu professionnel, l'éducation nationale) dans le suivi du jeune. Un lien se fait donc entre les différentes sphères du jeune.

## c) Les ateliers éducatifs

Les ateliers éducatifs traduisent trois intentions à visée soignante qui se concrétisent dans des ateliers d'expression, des ateliers de soutien et des ateliers d'apprentissage.

Le LISEC propose des ateliers variés, parmi lesquels les trois thématiques principales sont la dimension professionnelle au travers de l'espace restauration, les ateliers à vocation artistique et les compétences sociales.

### ❖ Atelier cuisine

L'espace de restauration et de mobilisation est un lieu dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Ce lieu doit permettre d'apprivoiser une exigence professionnelle dans un environnement qui accueille les difficultés personnelles et de se tester face à la demande dans un contexte défini.

Ce lieu est un espace ouvert permettant de se mettre au travail, de se mobiliser, de se remobiliser autour d'une exigence professionnelle et d'exigences sociales connexes.

Il est un lieu de travail: cuisine équipée avec du matériel professionnel, pouvant produire tout ou partie d'un repas.

Il est un lieu de production adapté à un public spécifique dans lequel les exigences existent mais sont adaptées (par exemple: un allègement qui soit source de valorisation comme la confection d'une partie d'un repas, entrée, dessert...).

Il est un lieu de fabrication, dans une dimension concrète, autour de la nourriture, un lieu de création, et de valorisation par le produit fini.

Il est un lieu d'apprentissage de gestes pratiques à visées techniques (dans une dimension professionnelle) et de compétences relationnelles (dans une dimension sociale).

On y vise un résultat même modeste dans une optique de valorisation et par la médiation d'une activité de restauration. Les différentes tâches : faire la cuisine, mettre la table, assurer le service, faire les courses, prendre la commande, faire le ménage, sont possibles dans différents lieux (la cuisine, la salle, le magasin, l'espace d'apprentissage) et dans différents contextes relationnels (seul, en relation de face à face, dans un lieu public plus ou moins restreint...).

Nous pouvons mettre à l'épreuve un projet préprofessionnel, tester leurs capacités à investir une préformation, pouvoir se décentrer de leurs difficultés sur des objectifs de production.

Concrètement, nous proposons des prestations d'environ 30 à 35 repas par jour, la préparation de mises en bouche sucrées et salées à emporter pour des réceptions ou fêtes de fin d'année. Ces différentes prestations sont des objectifs ambitieux, innovants et valorisants pour les jeunes qui participent à leur élaboration. Les jeunes accueillis dans l'atelier cuisine comprennent que, quel que soit leur état psychique ou l'expression de leurs troubles, les repas prévus doivent être servis aux prestataires. S'inscrire dans l'atelier c'est accepter une exigence de normalité.

Le professionnel est à l'écoute du jeune afin de le rassurer sur les objectifs à réaliser. Cet accueil et cette relation sont des temps incontournables avant de mettre en place une activité technique dans un atelier professionnel.

Pour la plupart des jeunes accueillis, c'est bien souvent la première fois qu'ils découvrent un milieu de travail professionnel.

Il s'agit de rendre les apprentissages techniques abordables, plus accessibles, pour s'essayer et dédramatiser l'accès au travail. Cette pratique permet à ces jeunes de prendre confiance en eux.

L'atelier cuisine reflète le milieu ordinaire de travail avec ses exigences et les normes d'hygiène et de sécurité qui s'y réfèrent. L'ensemble de ces apprentissages participe à cette transmission culturelle et l'art du métier de cuisinier.

#### ❖ **Atelier musique : MAO (musique assistée par ordinateur), RAP**

Cet atelier correspond à des jeunes qui sont en difficulté face à l'expression. Ils ont du mal à exprimer et à identifier ce qu'ils ressentent par un dialogue.

Cet atelier correspond aussi à des jeunes qui ont besoin de lâcher prise, de sortir de soi et de s'ouvrir aux autres. Il répond à un besoin de valorisation chez le jeune et fait appel à la créativité de chacun. Par la présentation de son texte le jeune est valorisé.

La maîtrise de l'outil informatique est un élément essentiel de l'intégration professionnelle. Elle est aussi essentielle pour des démarches du quotidien mais aussi pour se sentir insérer à la société du tout numérique sans la subir. Cet atelier permet de développer des compétences pointues et une intuition informatique qui peut être étendue à toute situation. Il apprend à être curieux et à essayer de comprendre comment fonctionne un logiciel. Cet atelier utilise l'outil musical comme support, un support privilégié des jeunes. Il est une porte d'entrée pour aborder un aspect technique qui permette d'observer le niveau de concentration, de patience et d'habileté d'un jeune.

Les objectifs sont :

- Instaurer un espace de libre parole
- Mettre les participants dans une dynamique de création

- Valoriser les participants
- Permettre aux jeunes de s'approprier un vécu par la mise à distance, la réflexion, qu'engage l'écriture
- Inscrire le projet dans une dimension socialisante

Les objectifs opérationnels sont de : créer des textes, créer des instrumentales, enregistrer les textes, faire un CD selon l'avancement du projet, création partagée avec un artiste

La visée éducative est de permettre aux jeunes de s'exprimer, assumer un texte, savoir en parler, argumenter et élaborer une pensée, de confronter son texte à la réalité et accompagner le jeune dans un travail de lâcher prise, d'ouverture à l'autre, de partage.

Elle vise aussi à apprendre à respecter la parole de l'autre, savoir rester en silence, exprimer ses sentiments (colère, tristesse, frustration) par un moyen sublimé, mais aussi gérer son stress, sa peur, gérer la frustration et l'attente.

Enfin il s'agit d'accéder à l'apprentissage de logiciel complexe (séquenceur son, montage, mixage) et de s'inscrire dans un travail de longue durée et ainsi voir la possibilité pour le jeune de travailler des compétences comme : patience, application, répétition d'un travail jusqu'à ce qu'il soit convenable.

#### ❖ **Atelier Circuit Bending / Electronique**

Les jeunes participant à cet atelier ont une attirance pour le bricolage, les travaux techniques. Il faut faire preuve d'une certaine curiosité et avoir un esprit de recherche. Il permet aux jeunes de se poser, réfléchir, prendre en compte les règles de sécurité, faire preuve de minutie et de patience.

Il permet aux jeunes de travailler des savoir-faire technique par un support décalé. Il fait appel à une certaine créativité et valorise le jeune grâce à un objet fini.

Les objectifs de l'atelier sont :

- Créer des objets nouveaux à partir de récupération et de transformation de ces objets
- Inculquer le « faire par soi-même » aux jeunes. Les objets à détourner (piano, objet sonore comme un réveil, figurine musicale...),
- Favoriser le travail relationnel : alterner entre des créations individuelles et collectives
- S'approprier des techniques de bricolage et les appliquer.
- Permettre l'ouverture sur l'extérieur : travailler avec des partenaires, experts dans le domaine

L'objectif sociétal est d'aller à l'encontre de l'obsolescence programmée et de redonner une seconde vie aux objets

Les visées éducatives techniques sont :

- Apprendre à se concentrer, retenir ses émotions et son attention
- Respecter les règles de sécurité
- Faire preuve de minutie
- Accepter de ne pas être dans l'immédiateté et prendre le temps de comprendre
- Aller se renseigner, chercher de l'information technique

- Réparer, recommencer
- Ecouter les consignes

En pratique l'atelier a débuté seulement en fin d'année 2014-2015. Il y a encore peu de recul pour définir le déroulement. Cependant il a été observé une marche à suivre : choix d'un objet (acquisition, achat, récupération), réflexion autour de l'objet, théorie de fonctionnement de l'objet, imagination des modifications et détournement à effectuer sur l'objet, si l'objectif est compliqué sollicitation de théorie ou d'avis extérieur, mise en pratique, partage du travail fini, exposition sur un blog. Cette démarche peut être effectuée en individuel ou collectif.

Un travail partenarial a été entrepris avec les élèves ingénieurs de l'école des mines, Fab Lab et Ping qui seront des personnes ressources pour des questions théoriques.

### ❖ **Atelier DIY (do it yourself)**

Cet atelier peut répondre aux besoins de certains jeunes de se poser, d'essayer d'évacuer leur stress, leur excitation par une activité qui les calme, les concentre, les rassemble.

Il correspond aussi à des jeunes qui sont dans un besoin de sécurisation.

Il peut répondre à des jeunes qui réapprennent doucement à être avec l'autre car cet atelier peut rassembler les jeunes autour d'un travail de petites mains sans les confronter.

Les objectifs sont :

- Imaginer et créer des objets
- Détourner l'utilisation d'objet du quotidien
- Initier les jeunes à la récupération

Les visées éducatives et techniques sont de faire preuve de patience et être appliqué, concentré et minutieux. Tenir un travail sur plusieurs séances et réfléchir à des solutions, puis s'appliquer sur la finition.

En pratique la première partie d'année est basée sur la présentation d'objet simple à réaliser individuellement ou à plusieurs. Parmi les techniques apprises il y a l'origami notamment. Dans la suite les jeunes pourront réfléchir à une création d'objet ayant une utilité au quotidien ou objet déco

### ❖ **Atelier informatique**

Cet atelier correspond à des jeunes souhaitant développer des compétences en informatique. Il permet de confronter le jeune à la réalité comparé à la réalité virtuelle du jeu vidéo, le mettre face à une situation complexe. Il vise à apporter une certaine autonomie chez les jeunes.

Cet atelier fait appel à de la créativité et à de l'humour pour réaliser ce qui est prévu.

Il démontre que l'ordinateur peut être un outil autre que pour les réseaux sociaux.

Objectifs :

- Mettre le jeune face à un écran

- Travailler le rapport à l'écrit
- Développer son autonomie
- Maîtriser des logiciels, des manipulations informatiques
- Socialiser par les réseaux sociaux sur la base des réalisations du LISEC.

L'objectif opérationnel est de créer un blog pour le LISEC, l'alimenter en article, détourner des scènes de film, réaliser des pubs avec un logiciel vidéo. Nous partons des envies des jeunes.

Les visées éducatives et techniques sont d'apprendre à faire preuve d'autonomie, développer ses capacités intuitives, améliorer ses capacités d'attention. Et aussi apprendre à être indépendant sur l'informatique, tenir un projet sur un long terme, savoir présenter une idée, une réalisation, savoir se présenter (blog), savoir décrire et écrire ce que l'on a fait.

En pratique les jeunes sont en binôme. Certains sur la gestion du blog, d'autres sur le détournement vidéo ou l'apprentissage d'un logiciel. Les idées amenées par les jeunes donneront lieu à un réajustement dans l'année (acquisition d'un logiciel type architecture 3D).

Des documents nécessaires à la vie du LISEC seront élaborés (recettes, liste, fiche technique etc.)

#### d) Activités socio-éducatives /les activités transversales

##### ❖ **Sortie culturelle**

Cet atelier répond aux besoins des jeunes de découvrir leur environnement extérieur ainsi que de développer leur sociabilité.

Il correspond à des jeunes qui sortent peu de chez eux qui paraissent isolés ou à des jeunes qui sont dans une demande de culture, de découverte.

Il répond au besoin d'ouverture culturelle qui est aussi un facteur de lien social et d'insertion.

Enfin il permet de travailler avec certains jeunes sur leur comportement à l'extérieur, l'image qu'il renvoie aux autres, les comportements adaptés.

Les objectifs de l'atelier :

- Amener les jeunes dans des lieux culturels
- Favoriser un échange, un dialogue, une découverte : un lien social
- Travailler avec les participants leur positionnement
- Appuyer le jeune qui désire retourner dans les lieux visités

Les visées éducatives et techniques consistent à apprendre à respecter les règles d'un lieu, apprendre à s'adresser à l'autre, enrichir sa culture, sa personnalité, se laisser surprendre, apprendre à se faire un avis et aider les jeunes à ne pas avoir d'a priori.

En pratique tous les vendredis après-midi une sortie est proposée. Lieux culturels, festival, fête de la science, rencontre de professionnels, d'artistes, forum. C'est donc la culture au sens large qui est visée, ce qui est social et fait lien. Les jeunes peuvent proposer des sorties et être acteur dans cet atelier.

Des partenariats sont envisagés avec le Lieu unique, le Grand T, l'atelier des initiatives.

### ❖ **Activité Autonomie et démarches sociales.**

La Cible : des jeunes qui doivent faire des démarches administratives seuls (souvent à l'approche de la majorité). Ils ont une volonté d'indépendance vis-à-vis de la famille.

Les objectifs de l'atelier :

- Repérer des lieux ressources (CAF/ sécurité sociale/ banque/ MDPH)
- Savoir se présenter au téléphone, savoir se présenter dans une administration
- Connaître les postes de dépenses d'une personne dans un logement autonome
- Remplir des documents administratifs (exemple carte d'identité)
- Pouvoir se repérer et se déplacer dans la ville.

La Visée éducative :

L'autonomie du jeune, sa position de personne responsable. A travers cet atelier, nous travaillons globalement les habiletés sociales.

En pratique 3 jeunes participent à cet atelier encadrés par un éducateur spécialisé. Cette activité se déroule le lundi pendant 2 heures où nous alternons entre des séances d'échanges au LISEC et des séances en démarches extérieurs. Ces séances d'activité se font en fonction des souhaits et des besoins des jeunes.

### ❖ **Activité actu' partage :**

La cible : les jeunes qui sont intéressés par l'actualité et qui souhaitent en échanger (la plupart d'entre eux).

Les objectifs de l'atelier :

- Savoir s'exprimer sur un thème d'actualité, pouvoir prendre la parole.
- Savoir argumenter grâce à un support, connaître ses sources
- Pouvoir se concentrer sur le thème abordé
- Savoir s'écouter dans un groupe, ne pas couper la parole
- Respecter le rôle qui lui est attribué (prise de note, recentrage du débat)

La visée éducative :

Il s'agit d'éveiller à l'ouverture sur l'extérieur et l'actualité. Nous souhaitons leur faire prendre conscience du statut de citoyen et développer le respect de l'Autre.

En pratique 8 jeunes participent à cet atelier encadrés par 2 éducateurs spécialisés et l'enseignante. Cette activité dure 45 minutes où nous échangeons autour d'un thème de l'actualité ramené par un jeune. Les supports peuvent être variés : articles de journaux, internet, chansons.

Au fil des séances, nous avons décidé de proposer des rôles aux jeunes pour mieux débattre et leur donner une place particulière. Un jeune qui se désigne pour prendre des notes et un autre pour recentrer le débat si on s'en éloigne lors des discussions.



Partenariat :

Cette activité fait suite aux visites et rencontres réalisées pendant les JIP (exemple : rencontre avec le chargé de communication de la grande mosquée de Nantes). Par la suite nous envisageons d'autres interventions selon les sujets d'actualité en collaboration avec les instances administratives et privées.

#### ❖ Mises en situation :

Cible : jeunes souhaitant travailler leur comportement sur l'extérieur et dans la vie quotidienne. Pour ceux qui ont des difficultés à gérer leurs émotions.

Objectifs de l'atelier :

- Respecter le déroulement posé de l'activité
- Ecrire et décortiquer une mise en situation ou scénette
- Pouvoir jouer devant les autres, se mettre en scène.
- Observer et pouvoir donner son avis sur les personnages de la scène. S'autoévaluer également
- Gérer ses émotions lors du jeu et savoir adapter son comportement
- Pouvoir écouter chacun des participants

La visée éducative consiste à donner de la confiance en soi, et à travailler sur les habiletés sociales.

En pratique 5 jeunes participent à cette activité animée par une enseignante et une éducatrice spécialisée durant 45 minutes. Cette activité se déroule en 2 temps :

- Dans un premier temps, nous écrivons en 2 groupes les scènes qui seront jouées la semaine d'après.
- Dans un second temps, nous jouons les scénettes (adultes et jeunes) préalablement écrites la semaine d'avant. Lors de la scénette, nous désignons les acteurs et les 2 observateurs.

#### ❖ Actions de bénévolat :

Cible : pour les jeunes désireux et souhaitant le plus souvent travailler dans des métiers d'accompagnement à la personne.

Objectifs :

- Solidarité et entraide mutuelle
- Echange de savoir et de connaissance
- Expérimenter des postes de travail (exemple à la Croix rouge : trier des aliments/ scanner/ mise en rayon).
- Etre empathique

La visée éducative consiste à favoriser l'inscription sociale, à développer la socialisation et les valeurs de solidarité.

La pratique :

- Actions en maison de retraite : 6/7 jeunes du LISEC se rendent avec 2 éducateurs du LISEC dans une maison de retraite (EPADH) pour échanger autour d'un jeu avec les résidents.
- Action à la croix rouge : 2 jeunes du LISEC accompagnés d'une éducatrice interviennent ponctuellement dans l'équipe de bénévole pour travailler dans le magasin dans lequel les bénéficiaires viennent se servir l'après-midi.

Les partenaires :

Ces actions se déroulent ponctuellement avec une convention établie avec les partenaires extérieurs (maison de retraite de la Guiboulderie, Croix rouge Française)

### ❖ Groupe de parole (thérapeutique)

Dans un établissement à visée soignante plusieurs formes d'expression peuvent être proposées.

Le groupe de parole s'adresse à tous les jeunes qui le souhaitent, en particulier ceux qui n'ont pas de suivi thérapeutique

Une éducatrice et la psychologue animent ce temps une fois par mois pendant 45 minutes.

Ce sont les jeunes qui amènent les sujets. Ce sont des sujets qui concernent leur vie, leur quotidien (la relation avec la famille, les consommations, le travail, le statut, les limites...)

Le collectif fait soutien à une parole personnelle, il est plus simple pour chacun d'eux d'aborder en groupe des sujets qui touchent leur actualité et dont ils pensent qu'ils concernent aussi leurs pairs.

La parole est régulée par les animateurs qui redirigent les sujets trop personnels qui ne concernent pas le groupe vers les espaces appropriés. Les animateurs garantissent la confidentialité des propos.

### e) Les J.I.P. journées d'insertion personnalisées

Des journées spécifiques sont organisées pendant la période d'ouverture du LISEC durant les vacances scolaires (première partie). Au regard de l'âge de ces jeunes et de leur projet de vie ce temps n'est pas consacré à des loisirs, il doit être en lien plus ou moins proche avec l'insertion sociale ou professionnelle.

L'équipe propose des idées et recueille les demandes des jeunes. Ces journées se concrétisent par des actions de bénévolat, des visites d'entreprises ordinaires et/ou protégées, de centres de formation et de lieux culturels. Ces visites peuvent prendre la forme de rencontre et d'échange avec les professionnels présents. C'est aussi un temps pour faire des stages en entreprise.

Il est recherché une **ouverture du jeune à son environnement** direct : une compréhension de ce qui l'entoure et de la manière dont il peut mobiliser ces lieux pour lui-même.

D'autre part ces journées ont des **visées socialisatrices**. Le jeune va apprendre à se positionner vis-à-vis d'une personne extérieure, à appréhender des situations inconnues et à se **conformer aux exigences sociales** d'un groupe et d'une rencontre.

Les JIP permettent une **ouverture sur son projet** grâce à la multiplicité des actions menées. Le jeune est invité à réfléchir et à « piocher » parmi ces découvertes. Les échanges avec les différents

professionnels l'aident à **se confronter à la réalité du terrain** et à éprouver son projet. Au travers d'activités concrètes les JIP contribuent à donner du sens et faire le lien avec ce que le jeune travaille dans le cadre du LISEC.

#### f) L'implication professionnelle, les stages.

Le travail d'accompagnement vers l'insertion professionnelle se fait par la mise en place de stages.

Le travail des éducateurs chargés d'insertion consiste à favoriser et à accompagner chaque jeune vers une insertion professionnelle, ils travaillent en concertation avec les différents intervenants des jeunes et le chargé d'insertion.

Ils recherchent des lieux de stage les plus appropriés possibles aux capacités des jeunes et tiennent compte des déplacements. La durée des stages et les horaires seront réfléchis en équipe et individualisés pour que le jeune puisse tenir les engagements énoncés dans la convention.

Le jeune est accompagné lors de la visite du lieu et la rencontre avec le futur tuteur. Là aussi, l'éducateur adapte sa posture et son implication dans le déroulement de cette entrevue en fonction de ce que le jeune montre. Le trajet pourra également être testé avec l'éducateur avant la période d'observation.

Il est parfois préférable que le jeune soit accompagné sur le lieu de stage le 1er jour. C'est le cas pour les jeunes les plus insécurisés. Il faut même quelquefois rester la journée auprès de lui. Il s'agit d'un accompagnement au cas par cas.

Un contact téléphonique est programmé pendant la période de stage afin de savoir s'il faut réaménager les modalités, savoir si le jeune s'y sent bien. Après chaque stage, l'éducateur évalue par un bilan les aptitudes des jeunes face au travail. Il en fait part à l'équipe interdisciplinaire lors des réunions internes et des rencontres avec les familles.

Une copie du bilan sera donnée au jeune et aux parents s'il est mineur.

#### g) Les activités physiques et sportives

L'évolution du corps à l'adolescence, ainsi que l'énergie déployée par ces jeunes nous a amenés à penser l'éducation sportive au LISEC ITEP dans le cadre du triptyque thérapeutique, éducatif et pédagogique.

##### **Objectifs généraux des Activités Physiques et Sportives :**

- ✓ Favoriser le développement des conduites motrices et leur adaptation aux activités de la vie quotidienne (ainsi que les aspects sécuritaires liés aux APS).
- ✓ Favoriser le développement des potentialités intellectuelles, affectives et sociales.
- ✓ Contribuer à la valorisation de l'estime de soi.
- ✓ Développer l'esprit d'initiative, de responsabilisation, de décision.
- ✓ Développer les capacités organiques et foncières, entretenir le capital santé et lutter contre la sédentarité.
- ✓ Transmettre des objets culturels signifiants par la pratique d'APSA variées.

### **Finalités plus spécifiques de l'APS en ITEP :**

Au regard des caractéristiques des jeunes accueillis, de façon plus spécifique :

- Favoriser la restauration du lien social :

Permettre à chacun d'avoir, de prendre une place dans le groupe, savoir y exprimer un besoin, une envie, une difficulté de manière adaptée.

- Développer une image favorable de soi :

Revaloriser l'estime de soi. Le jeune est placé dans un contexte le plus propice à l'apprentissage. Les activités sont organisées afin de lui permettre de progresser et ce, quelles que soient ses compétences et difficultés.

- Favoriser un rapport ordinaire à son environnement :

L'activité sportive est un cadre socialement reconnu et de référence, le jeune doit y prendre du plaisir. Il est confronté au respect des règles, des contraintes liées à l'activité, à la sécurité, au groupe.

- Favoriser le rapport au savoir :

Permettre au jeune de retrouver le goût des apprentissages par des moyens moins conventionnels que ceux d'un cours d'EPS au collège ou au lycée.

Ces axes de travail ne sont pas que théoriques. Structuré mais souple au besoin, le cadre posé en APS a pour but de répondre aux besoins des jeunes accueillis en ayant à l'esprit chacune de leurs difficultés, en lien avec le PPA.

- Moyens mis en œuvre:

Les temps de sport au LISEC se déroulent sur une demi-journée.

**Les temps de groupe** sont donc essentiellement axés autour d'activités individuelles, activités gymniques, sports d'opposition, activités de pleine nature, découverte des sports de glisse.

**Les ateliers réduits** sont des séances d'une heure proposée à un jeune dans un but extrêmement précis. La mise en place de ces ateliers découle souvent d'une réflexion collective et/ou d'une demande de l'équipe en rapport avec un besoin très spécifique répondant à un moment donné au projet personnalisé de chaque jeune.

### **Un maillon du travail interdisciplinaire au service de chaque projet individuel:**

Si l'on considère le parcours d'un jeune au sein de l'institution, de son premier accueil à sa sortie du LISEC, plusieurs phases sont réfléchies et évaluées au sein de l'équipe interdisciplinaire.

L'évaluation porte sur différents critères:

***Cohérence* : entre les finalités, les moyens mis en œuvre.**

***Pertinence*: du choix des activités, de leur traitement.**

***Efficacité*: quels objectifs sont atteints, en voie d'être obtenus.**

L'évaluation :

- Physique :
- ♦ Capacités motrices pour réaliser des actions de tous les jours
  - ♦ Capacités pour s'adapter à des situations motrices plus ou moins complexes et/ou difficiles
- Affectif :
- ♦ Compétences en lien avec le niveau attendu pour un jeune de son âge
  - ♦ Niveau d'autonomie durant les séances, investissement
- Intellectuel :
- ♦ Capacité à gérer l'apprentissage (conduite d'évitement, persévérance ...)
  - ♦ Capacité à comprendre des consignes (degré d'adaptation du vocabulaire)
- Social :
- ♦ Capacité à se repérer et à s'adapter dans l'espace et le temps
  - ♦ Capacité à adopter un comportement adapté au sein du groupe

#### 4. La prestation hébergement médico-social

Outre l'accueil possible au CASIM pour les jeunes du LISEC qui ont entre 15 et 16 ans révolus, et jusqu'à 18 au CAFS, l'établissement propose un hébergement en studio pour les 17 – 20 ans.

##### ❖ Pourquoi et pour qui :

Le travail d'autonomie (d'apprentissage à faire par soi-même) vise leur entrée dans le monde du travail et l'accès à un logement indépendant.

En effet celui qui n'a pas expérimenté le « vivre seul » à distance des repères familiaux, ne s'orientera pas vers un emploi qui l'éloignerait de son entourage. Pour d'autres jeunes du LISEC en rupture avec leur famille, il faut préparer une solution d'hébergement au passage des 18 ans. Pour certains d'entre eux il s'agit d'éviter la mise à la rue et ses conséquences négatives (sécurisation du parcours).

Cette proposition de studio s'adresse à des jeunes qui sont dans l'année précédant leur majorité et jusqu'à vingt ans. Ils présentent des difficultés psychologiques avec comme conséquence une montée des troubles face aux situations anxiogènes comme peut l'être l'entrée dans un logement indépendant.

##### ❖ Que vise-t-on :

Expérimenter la vie en studio c'est pour le jeune comme pour sa famille une première mise à distance importante. C'est vivre la séparation dans le réel. C'est entrer en relation avec le milieu environnant (le voisinage, le bailleur, les commerçants, les administrations...). Les jeunes du LISEC vivent souvent des relations difficiles avec autrui, cela demande un accompagnement éducatif. Nous proposons de leur apprendre à organiser leurs temps libres.

Gérer la solitude implique d'accepter de se retrouver seul avec soi-même dans le studio, et par conséquent d'organiser sa soirée ; consacrer du temps pour les courses, les repas, la détente (tv, ordi, console, lecture...), le téléphone, le rangement, la toilette, le courrier... Cela signifie de rythmer le temps du coucher et du lever pour être à l'heure à ses activités.

##### ❖ L'accès au studio :

Le LISEC propose une préparation à l'arrivée en studio au travers des différents ateliers éducatifs et pédagogiques.

Une procédure d'admission spécifique à l'accès aux studios est réalisée. Elle inclue la définition des objectifs et la compatibilité avec le projet de chacun, l'accord parental pour les mineurs et une information aux parents pour les majeurs, le résultat de l'évaluation des capacités dans le cadre de la préparation, une visite des lieux, et la signature du règlement d'hébergement.

Un état des lieux sera réalisé avec le jeune et signé par lui.

Une participation financière symbolique sera exigée. Elle aura un caractère éducatif et doit permettre une prise de conscience du coût de la vie, elle sera assortie d'une quittance détaillée au coût réel d'un loyer.

#### ❖ Les conditions :

Les studios sont accessibles aux jeunes du lundi au vendredi, 205 jours par an.

Un studio est destiné à l'essai. Il s'agit d'expérimenter de façon progressive et limitée dans le temps, la vie en hébergement autonome.

L'autre studio accueillera, sur le moyen ou long terme, un jeune qui montrera des capacités à vivre seul et qui en exprimera le besoin.

Dans le cadre de la préparation d'accès au studio une formation à la gestion d'un budget sera proposée.

Le suivi éducatif comprendra un temps hebdomadaire avec le jeune relatif à l'organisation de la semaine et au recueil de son ressenti. Trois autres passages sont prévus au cours de la semaine.

Cet hébergement médico-social à visée soignante et éducative ne se substitue pas à un éventuel accueil par la protection de l'enfance, il peut au mieux le compléter. Le jeune doit avoir un autre lieu d'hébergement car l'accès au studio n'est pas permanent et il ne peut être considéré comme le lieu principal d'habitation.

Le studio doit être entretenu par le jeune et en fin de semaine un point est réalisé sur l'état de propreté du logement.

Le règlement d'hébergement détaillera les droits et devoirs de l'utilisateur du studio. Il prévoira la suspension de l'accueil en cas de transgression. L'accueil en studio est obligatoirement complémentaire d'une activité en journée, soit en formation, soit dans un stage ou un emploi.

## 5. La prestation pédagogique

Le travail des enseignants s'effectue en référence aux programmes officiels de l'Education Nationale dans le cadre d'une pédagogie adaptée.

L'action de l'enseignant au LISEC s'inscrit dans le projet global de l'établissement en complément des actions éducatives et thérapeutiques qui sont également proposées. En référence au décret, les jeunes accueillis au LISEC « présentent des difficultés psychologiques dont l'expression notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbent gravement la socialisation et **l'accès aux apprentissages**. Ces adolescents se trouvent malgré **des potentialités intellectuelles et cognitives préservées**, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé ».

Par ailleurs l'enseignant au LISEC doit tenir compte de l'âge des jeunes accueillis (15 à 20 ans). En effet, l'ordonnance du 6 janvier 1959 précisant la fin de la scolarité obligatoire à 16 ans modifie l'approche de l'enseignant qui doit solliciter les jeunes afin qu'ils deviennent élèves et acteurs de leurs projets.

L'enseignant doit être attentif à chaque élève dans son rapport au savoir et le soutenir dans ses tentatives d'apprentissage. Il doit accepter les enjeux délicats de la relation de chacun avec la fonction d'enseignant et se décaler de la position du maître détenteur de savoir, afin de le guider dans sa démarche de réflexion et de connaissances. Parmi les missions de l'enseignant, il est intéressant de faire entrevoir autre chose de l'école, de la classe, des apprentissages. Et également, de l'aider à modifier son regard sur lui-même, sur l'opinion qu'il s'est fait de ses compétences.

### a) La prise en charge pédagogique

La prise en charge pédagogique au LISEC tient compte de différents facteurs: l'individualisation des projets, les prises en charge avec les partenaires extérieurs, les stages et la scolarisation partagée.

La plupart des jeunes sont dans une démarche de professionnalisation et sont régulièrement en stage. Ces stages peuvent être ponctuels, permanents, de courtes ou de longues durées. Il faut donc tenir compte de ce rythme pour organiser les séquences pédagogiques.

Nous constatons que l'accueil, l'écoute et la prise en compte de leur regard sur leur parcours jouent un rôle non négligeable dans leur capacité à être élève.

Le travail pédagogique au LISEC s'articule autour de trois axes : la mise en place d'atelier de préprofessionnalisation (élaboration de CV, écriture de lettre de motivation, rédaction de rapports de stage...), la consolidation du socle commun et l'ouverture d'esprit critique grâce à des ateliers de découverte du monde.

Chaque jeune accueilli dispose de séances de classe avec un programme individualisé, ces trois axes ne sont pas forcément suivis par tous les jeunes.

Le travail pédagogique peut s'articuler avec les ateliers éducatifs et techniques proposés au LISEC.

### b) Missions

#### Mission de professionnalisation

L'enseignant dans sa pratique et les projets qu'il insuffle permet au jeune de se projeter et d'acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires à la construction d'un parcours préprofessionnel: lettre de motivation, curriculum vitae, rapport de stage, découverte des métiers et connaissance des filières professionnelles... Il s'agit de tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès à l'autonomie en l'aidant à préparer son insertion professionnelle.

Ce travail spécifique se fait en lien étroit avec l'équipe éducative et est l'objet de projets spécifiques, collectifs ou individuels.

## Consolidation des acquis du socle commun

L'enseignant du LISEC suit les programmes fixant les contenus des enseignements et s'appuie sur le livret personnel de compétences de l'Education Nationale. La prise en compte des acquis mais aussi des difficultés de chaque jeune dans ces domaines de compétences permet d'adapter les supports et les contenus pédagogiques.

La consolidation des acquis passe notamment par l'obtention du Certificat de Formation Générale. Il garantit l'acquisition des compétences du Palier 2 du Livret de Compétences dans trois domaines : français, mathématiques, vie sociale et professionnelle.

Ce diplôme atteste de l'acquisition de connaissances générales de base. Venant également en complément de la mission de professionnalisation, il donne droit à des équivalences permettant de préparer un diplôme professionnel de niveau V (CAP par exemple). Il reconnaît des capacités d'insertion sociale et professionnelle.

### Culture générale

Si la scolarité doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances, elle doit également lui permettre de disposer de connaissances culturelles afin d'éveiller et d'affiner son esprit critique.

L'enseignant du LISEC tient compte des apports de l'élève et adapte les séances pédagogiques en fonction de ses goûts, de sa sensibilité afin d'élargir ses centres d'intérêt.

### **c) Les ESS, un lieu de décision**

Les jeunes accueillis au LISEC peuvent également être en temps partagé dans un établissement scolaire. L'organisation de la scolarité des jeunes accueillis en ITEP est liée au PPS (projet personnel de scolarisation) qui est un volet du PPA (projet personnalisé d'accompagnement): art D.312-10-3 du décret 2009-378.

Des ESS (équipes de suivi de scolarisation) veillent à l'organisation et au suivi de chaque PPS décidé par la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées). Leur animation et leur coordination sont confiées à l'enseignant référent, aux fins de rechercher la continuité et la cohérence des parcours.

Les missions de l'équipe de suivi de la scolarisation : composée de toutes les personnes qui concourent directement à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation de l'élève et au premier chef de ses parents et des enseignants qui l'ont en charge. Elle se réunit au moins une fois par an afin de procéder à l'évaluation du PPS et de sa mise en œuvre. Elle exerce une fonction de veille sur le PPS afin de s'assurer que toutes les mesures qui y sont prévues sont effectivement réalisées.

Elle propose à la CDAPH, avec l'accord des parents de l'élève, toute révision de l'orientation de l'élève qu'elle juge utile.

L'équipe de suivi de la scolarisation est l'instance qui formalise le partenariat au service des parcours scolaires des élèves.



Les parents de l'élève, l'enseignant référent, les enseignants qui ont en charge sa scolarité, les professionnels de l'éducation, de la santé ou des services sociaux sont présents. Les chefs d'établissement, les directeurs des établissements de santé ou médico-sociaux, les psychologues scolaires, les conseillers d'orientation psychologues ainsi que les personnels sociaux ou de santé de l'Éducation Nationale font partie de l'équipe de suivi de la scolarisation.

#### d) Définition du PPS

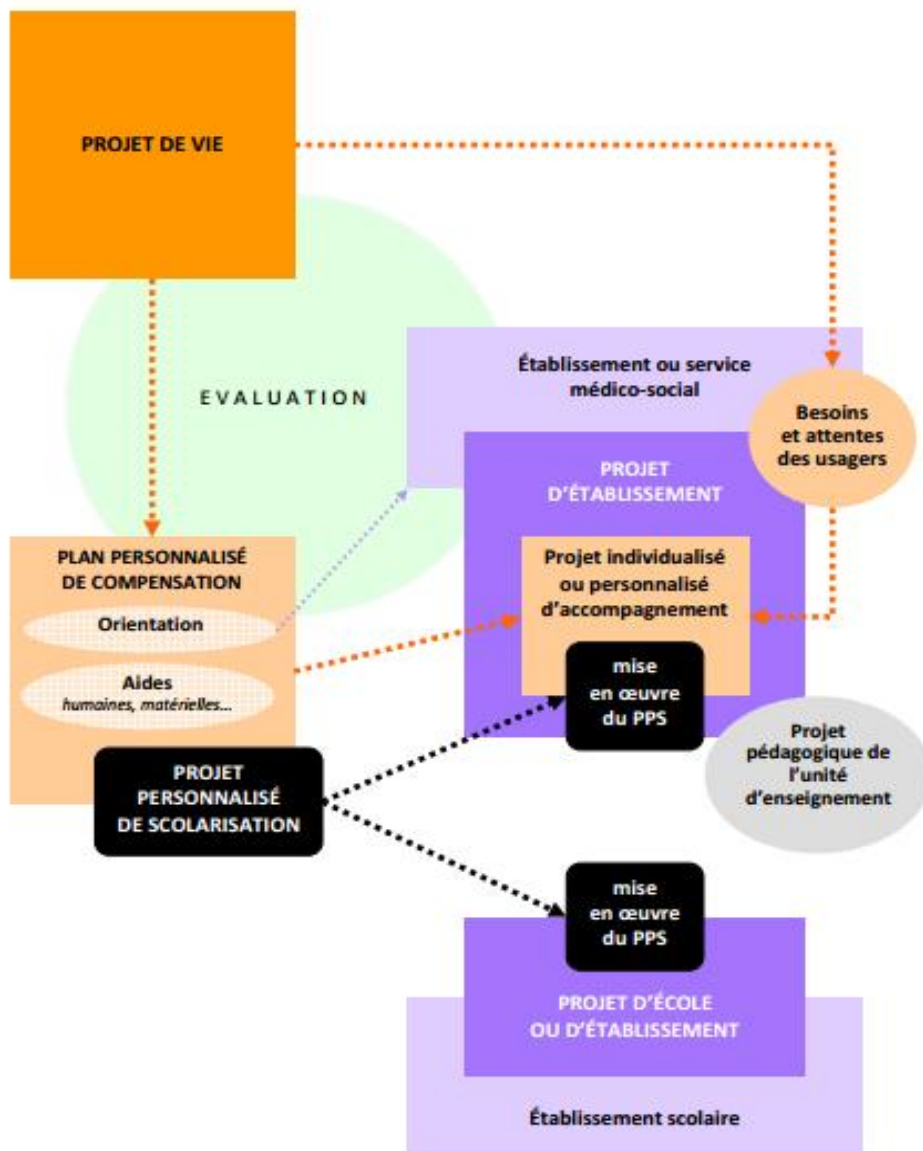
*« En fonction des résultats de l'évaluation [par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH], il est proposé à chaque enfant [...] handicapé, ainsi qu'à sa famille, un parcours de formation qui fait l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation assorti des ajustements nécessaires en favorisant, chaque fois que possible, la formation en milieu ordinaire. Le PPS constitue un élément du plan de compensation. Il propose les modalités de déroulement de la scolarité coordonnées avec les mesures permettant l'accompagnement de celle-ci figurant dans le plan de compensation. » (Art. L112-2 du Code de l'Éducation*

#### **❖ Mise en œuvre du PPS au sein d'un établissement spécialisé**

Sa mise en œuvre au sein d'un établissement spécialisé est un enjeu particulièrement important : elle peut apparaître plus complexe du fait de sa nécessaire articulation avec le projet personnalisé d'accompagnement, ainsi que des différences de cultures professionnelles en jeu.

Il s'agit de trouver un équilibre entre, d'une part, la réponse aux besoins des adolescents et les préconisations consécutives de l'équipe interdisciplinaire qui s'imposent aux acteurs autour de la scolarisation, et d'autre part la nécessité de laisser aux professionnels une certaine «liberté » dans leurs pratiques. Il faut développer la capacité à l'invention, à l'innovation.

## L'ARTICULATION DES PROJETS



### e) Orientations pédagogiques

Lorsque l'on évalue les besoins des adolescents et jeunes adolescents accueillis, il nous faut prendre en compte leurs carences, leurs peurs et les demandes exprimées, leur rapport au monde ainsi que les nécessaires droits et devoirs de la vie en société. Toutes les démarches entreprises doivent donc avant tout donner la priorité à :

- La valorisation de ce qu'ils sont, connaissent et savent faire.
- L'atténuation des peurs engendrées par les situations d'apprentissage (manque ; règles ; incertitudes) qui développent des capacités d'évitement et qui parasitent le fonctionnement intellectuel.
- La réconciliation avec les apprentissages, les règles de vie collectives.
- Le développement de l'autonomie dans les méthodes de travail (apprendre à apprendre).
- Le travail autour de thèmes ou de projets afin de les motiver autour de démarches concrètes.

## f) La pratique pédagogique

La prise en charge pédagogique en ITEP tient compte de nombreux facteurs : la transversalité entre les groupes, l'individualisation des prises en charge, la scolarisation partagée. Pour ceux qui sont à plein temps à l'institut, la question de la scolarité reste ouverte car :

- Ils arrivent avec un niveau scolaire parfois élevé. Mais certains ont des acquisitions hétérogènes.
- Nous constatons que notre ambition pour eux et notre confiance tant en ce qui concerne leur comportement que leur travail, jouent un rôle non négligeable dans leur capacité à être élèves.
- Nous observons qu'une fois passée une première et nécessaire période de réapprovisionnement de leur rapport à la classe, à l'enseignant et au savoir, le lieu classe peut devenir pour un certain nombre d'entre eux un lieu apaisant et structurant.

La dimension pédagogique s'articule aux autres champs, éducatif et thérapeutique, dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accompagnement (P.P.A).

Certaines séances pédagogiques sont donc élaborées à l'échelle du groupe, en lien avec l'éducatif pour des activités comme le conseil des jeunes, le sport, certains ateliers, les sorties ou séjours. L'orientation du travail vise à faire consister, au-delà de projets personnalisés, la dimension du collectif.

Sur certains temps de la journée, les jeunes ont des temps de classe, où sont proposés diverses démarches et dispositifs, individualisés ou en petit collectif, autour de notions à travailler, à partir de pédagogies différenciées.

Une grande souplesse dans les modalités proposées permet donc à un maximum de jeunes d'ITEP de profiter de temps de classe adaptés à leurs besoins et difficultés. Le volume, l'effectif, les contenus mais aussi la diversité des pédagogies proposées sont autant d'outils disponibles pour favoriser la scolarité de chacun.

### **❖ Pédagogie(s) active(s)**

Pour les jeunes que nous accueillons, l'expérience scolaire est synonyme de difficultés scolaires, difficultés d'apprentissage, difficultés de comportements et de relations avec les autres, violence, exclusion, souffrance, blessure.

Afin de pouvoir réintroduire le désir d'apprendre, proposer un espace dans lequel les remettre en projet, nous avons opté pour une pédagogie différente, innovante et ceci pour plusieurs raisons :

- une pédagogie, des modes d'apprentissage, des techniques de travail et des outils assez différents de ceux pratiqués dans leurs écoles précédentes, pour que l'invitation à « se remettre au travail » ait un visage différent de celui déjà connu et assez traumatique.
- une pédagogie qui, associée au travail de recherche de sens sur ce qui appartient en propre à chaque jeune, sa responsabilité dans sa difficulté d'apprendre et de communiquer, c'est-à-dire sur sa « mise en lien » à l'Autre ou à l'Extérieur, inscrit son action dans un temps décliné différemment.
- Une pédagogie qui diffère du rythme des apprentissages scolaires pratiqués dans les écoles traditionnelles. Puisque ces jeunes sont sortis d'un circuit scolaire traditionnel, nous

les remettons en présence des acquisitions et des apprentissages sur un temps (temps de classe quotidien, volume horaire sur l'année et répartition des activités) organisé différemment.

- Une pédagogie plus adaptée à chacun, plus individualisée, qui garde cependant comme cadre de référence le socle commun de connaissances et de compétences et qui a pour objectif l'acquisition des compétences déclinées dans le livret personnel de compétences.
- Une pédagogie où la posture adoptée par les différents adultes de référence - enseignants, éducateurs, thérapeutes- donne une véritable place d'acteur à chaque jeune, dans son projet personnalisé, de son élaboration à la façon de le mettre en œuvre, ainsi que dans sa motivation à le faire tenir ou sa responsabilité à le mettre en difficulté.

Notre action pédagogique ne découle pas d'une seule pédagogie active mais elle est faite d'emprunts à différentes pédagogies actives, à différents courants pédagogiques novateurs : pédagogie institutionnelle de F. Oury, pédagogie coopérative de C. Freinet, travaux sur la construction du savoir de J. Bruner, L. Vigotsky, B-M Bartt...

→ Emprunts quant aux outils :

- différents outils pour aborder une même notion,
- du matériel pédagogique permettant des manipulations, un tâtonnement, un travail par émissions et vérifications d'hypothèses, un passage par le concret avant d'abstraire,
- du matériel, des fichiers autocorrectifs dans lesquels chacun avance à son rythme,
- modulation de l'organisation spatiale de la classe.

→ Emprunts quant aux techniques de travail et méthodes d'apprentissages :

- travail par contrats personnalisés en lien avec le projet pédagogique de chaque jeune,
- temps, en fin de séquence, pour synthétiser ce qui a été abordé- reformulation, gestion mentale- et point individuel fait avec chaque jeune pour évaluer ce qu'il a compris, ce qui lui reste difficile et qui est à retravailler,
- utilisation de l'évaluation formative, la co-formation, l'autoévaluation.

Tout ceci nous semble favoriser une individualisation des apprentissages, une appropriation ou une réappropriation personnalisée des savoirs, une construction ou reconstruction des connaissances dans le cadre de projets collectifs et individuels, sans omettre la dimension coopérative.

L'enseignant d'ITEP doit être cependant suffisamment libre dans ses pratiques, dans ses choix de méthodes et d'outils pédagogiques. En effet, aucune méthode, aucun courant ne peut se prévaloir de répondre entièrement et assurément aux problématiques et aux besoins des élèves que nous accueillons, tant ceux-ci sont multiples et propres à chacun. Pour autant, sans pour autant être exclusives, certaines pédagogies ne peuvent être ignorées et doivent nous guider dans le travail spécifique qui est le nôtre.

### **❖ Pédagogie de projet**

L'hétérogénéité du groupe tant au niveau scolaire qu'en terme de maturité, rend difficile le choix d'un projet commun, pourtant l'un des éléments indispensables à la vie du groupe, dans lequel tous puissent s'inscrire.

Les finalités du projet de groupe sont en effet de :

- créer une dynamique de groupe en élaborant un projet annuel ou périodique afin de créer un lien entre tous les jeunes. Le choix d'un projet permet à chaque jeune de se décentrer de la relation directe à l'autre. Le projet fait tiers dans la relation entre l'enseignant et les élèves, et les élèves entre eux.
- mobiliser des jeunes très différents autour d'un projet commun attractif qui développe la culture générale et nécessite la collaboration de tous dans la mesure des compétences de chacun (pédagogie différenciée).
- les inscrire dans une temporalité avec pour ponctuation une action concrète (séjour, spectacle, exposition...).

Le projet se doit d'être pédagogique et s'inscrire dans les programmes de l'Education Nationale. Cela peut être l'occasion pour certains de faire le lien entre l'institut et l'école, de faire profiter à l'ensemble du groupe de leur expérience de scolarisation et de valoriser leurs connaissances et leurs vécus au sein de leur classe.

Les objectifs essentiels sont :

- le développement de la culture générale (histoire, géographie, littérature...),
- la réalisation de diverses productions réutilisant les notions abordées (ex : dessins, peintures, dossier...),
- la préparation d'un séjour, avec toutes les formalités, documents nécessaires, ainsi que les repères de trajet, calcul de budget...,
- la mise en œuvre d'actions diverses qui ont pour but de permettre aux jeunes de participer au financement de ce séjour,
- la formalisation d'une trace rendant compte du projet d'année (organisation d'une exposition où seront invitées les familles, spectacle, album photos, film, dossier...)

### **❖ Pédagogie de contrat**

Cette pédagogie est un atout pour les jeunes qui ont du mal à supporter l'autre car :

- l'adulte ne lui propose pas un cours magistral mais s'appuie sur ses demandes et ses besoins,
- chacun des élèves travaille sur ses supports en vue de ses propres objectifs, ce qui ôte une grande part de la rivalité entre les jeunes.

Cette pédagogie permet une souplesse de fonctionnement à plusieurs niveaux :

- les séances de travail en contrat permettent une adaptation à la dimension individuelle des emplois du temps,
- cela permet aux enfants d'aller à leurs rendez-vous (orthophonie, psychomotricité, psychologue...) sans que cela perturbe la séance. Le jeune laisse son travail un moment et le retrouve ensuite,

- lorsque le dispositif des contrats est opérationnel, cela permet aux élèves de poursuivre leur travail si l'enseignant doit se consacrer à un jeune dans une situation particulière de crise.

Cette pédagogie exige beaucoup de travail de préparation et d'anticipation afin de mettre en place un dispositif opérationnel et adapté à chacun. Elle nécessite des évaluations précises, la préparation de nombreuses fiches personnalisées, une grande diversité de supports...

C'est à cette condition que l'enseignant sera disponible pour chacun, tout en les aidant à développer leur autonomie de travail.

## 6. La prestation sociale

Sur le plan réglementaire, le décret du 6 janvier 2005 relatif aux ITEP précise que « *l'établissement recourt aux compétences d'un service social* », et le décret du 27 octobre 89 relatif aux établissements et services prenant en charge des jeunes présentant des déficiences intellectuelles, prévoit dans son article 12 *la présence d'un assistant de service social*. Au sein de l'association ARRIA, une assistante de Service Social occupe ce rôle. Elle intervient sur la globalité des structures (les ITEP, les SESSAD, le CASIM, l'IME hors les murs et le CAFS), en tenant compte du projet associatif, mais aussi de la singularité de chaque service et de son fonctionnement.

L'assistante de Service Social a pour mission d'aider, de conseiller, d'orienter et de soutenir les personnes accueillies et leurs familles. Elle apporte son concours à toute action susceptible de prévenir les difficultés sociales ou médico-sociales rencontrées par celles-ci. Inscrite dans un travail à plusieurs (parfois en complément, parfois en contre-point, parfois encore en position nouvelle dans la situation), l'assistante de Service Social par ses connaissances dans les domaines professionnels, juridiques, socio-économiques, culturels, sanitaires et relationnels concourt à la compréhension globale de la situation du jeune et au déchiffrement de ses troubles.

Dans le cadre de sa mission institutionnelle, l'assistante de service social veille et contribue à associer les parents à la prise en charge de leur enfant. Elle doit permettre aux familles de s'exprimer sur leur rôle de parent afin que leur point de vue, leurs besoins, leurs attentes, leurs inquiétudes soient différemment pris en compte. En lien avec les autres professionnels, elle apporte son soutien au système familial souvent fragilisé du fait des troubles de l'enfant, mais aussi par des difficultés financières, administratives, relationnelles, etc. L'articulation avec l'équipe interdisciplinaire se fait en concertation lors des réunions cliniques et échanges entre professionnels autour de la situation du jeune. L'Assistante sociale, quand cela s'avère judicieux, notamment lorsqu'elle connaît bien la famille, peut participer à la réunion qui permet l'élaboration du PPA (projet personnalisé d'accompagnement du jeune).

Les domaines d'intervention sont divers, mais toujours en lien avec la problématique du jeune accueilli et s'articulent à son projet personnalisé d'accompagnement. L'assistante de service social propose des rencontres aux parents dès la signature du contrat d'accompagnement. Par la suite, elle peut les rencontrer à leur demande, ou selon les besoins institutionnels, au sein de la structure, ou à domicile. La rencontre au domicile familial, plus spécifique à l'assistante de service social, répond souvent aux attentes des familles, et peut favoriser la relation de confiance avec les parents, apportant un éclairage complémentaire sur la singularité familiale. En effet, certaines familles dans leur cadre de vie s'autorisent davantage à exposer leurs difficultés et à demander de l'aide.

L'assistante de service social est également chargée d'établir et de favoriser les contacts avec les partenaires extérieurs. Cette coordination avec d'autres institutions ou services médico-sociaux se

fait dans l'intérêt des familles et en lien avec le PPA des jeunes. Pour ce faire, elle sollicite les services extérieurs et répond à leurs demandes, organise ou participe à des concertations autour de la situation de l'enfant. Le réseau de partenariat ainsi créé sera utile en matière d'analyse des situations, d'accompagnement et d'orientation.

Les principaux partenaires et domaines d'interventions sont :

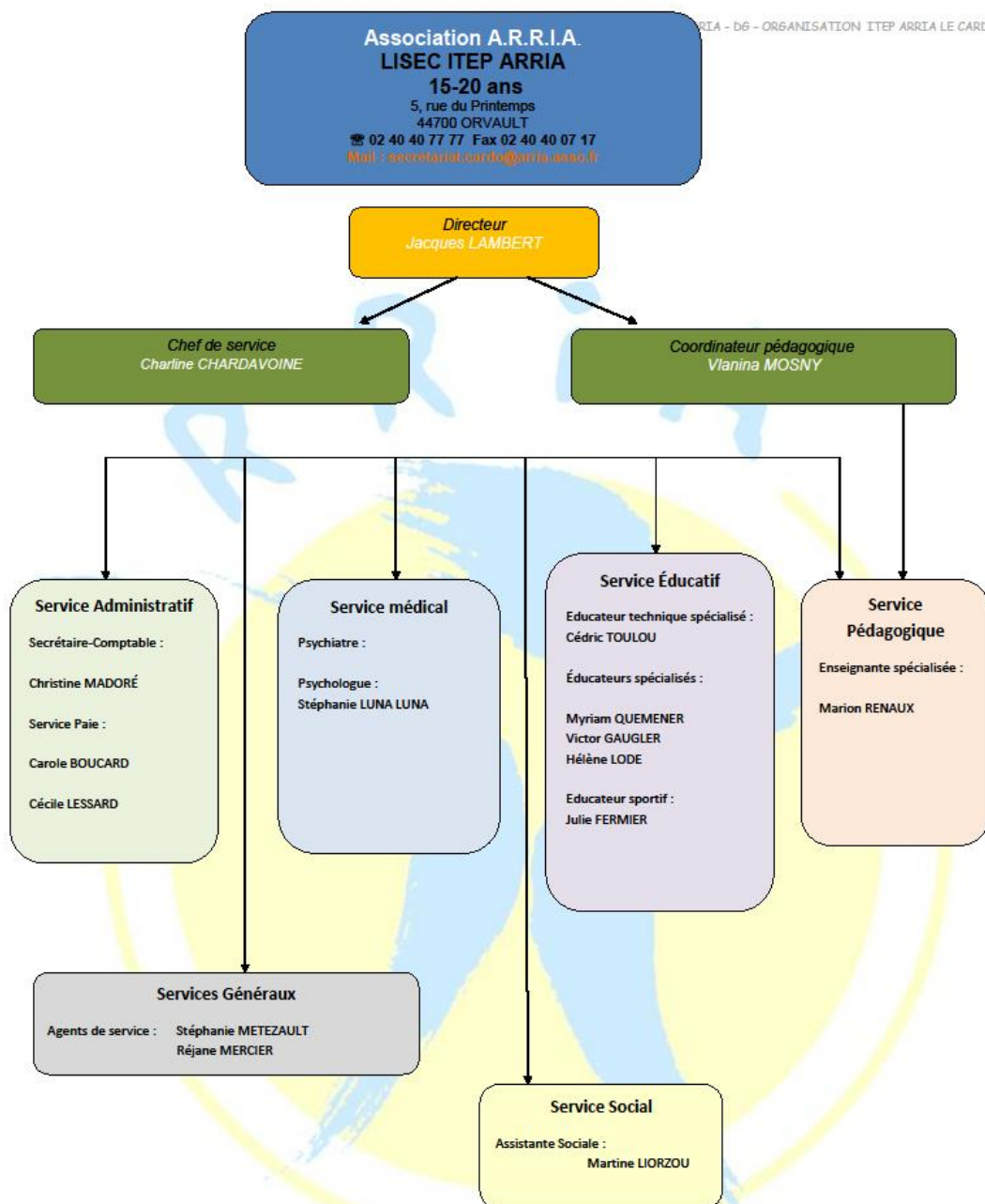
- ◆ **La Maison Départementale des Personnes Handicapées** : aide à la constitution et suivi du dossier de demande de compensation du handicap, informations sur les procédures et démarches.
- ◆ **Secteur de la Protection de l'Enfance** : concertation et liens avec les partenaires, recherche de solutions d'hébergement, accompagnement vers une demande d'Aide Educative à Domicile...
- ◆ **Secteur social** (Centres Médico-Sociaux du Conseil Général, Services des Centres Communaux d'Action sociale) : constitution de dossiers (aides financières, aide à domicile...), concertation sur la situation de la famille, accompagnement des parents pour faire des demandes d'accueil temporaire, des dossiers de surendettement...
- ◆ **Secteur médico-social** : liens avec les structures pour connaître l'évolution de leurs projets, accompagnement des jeunes et de leur famille pour des visites d'établissement ou lors des rendez-vous d'admission...
- ◆ **Secteur psychiatrique** : accompagnement du jeune et de sa famille dans les démarches de soin pour une consultation, une hospitalisation ou un atelier, recherche de placement thérapeutique...
- ◆ **Secteur associatif** :
  - **Loisirs et vacances** : recherche et inscription en Centres de Loisirs ou de vacances adaptés à la problématique du jeune. Recherche aussi de Gites d'enfants, de Fermes pédagogiques pour des séjours de répit avec l'institution ou la famille
  - **Organismes caritatifs** : demande d'aides financières, bons alimentaires, entraide scolaire avec des bénévoles, famille de parrainage...
  - **Services d'aide à domicile** : recherche d'aidants familiaux et de solution de financement
  - **Organisme de soutien à la parentalité** : orientation des familles vers des lieux d'accueil ou de médiation
- ◆ **Secteur de l'enseignement** : concertation avec les A.S scolaires, communications auprès des professionnels scolaires sur les différentes structures de notre association...
- ◆ **Secteur de la formation professionnelle** : CFP presqu'île, Motivaction, CFA, Missions locales... : demandes de renseignements et constitution des dossiers avec les jeunes...
- ◆ **Secteur du logement** : CCAS, bailleurs sociaux : constitutions de dossiers, recherches et appui de demande logement ou de mutation de logement.

Afin de suivre le parcours des jeunes qui ont quitté les structures, l'Assistante Sociale a également la mission de tenir à jour, durant 3 ans, un tableau de suivi de leur situation. Elle reste également à leur disposition durant cette même période.

# VIII. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

## 1. Ressources humaines

### a) Organigramme



ORGANISATION

Janvier 2016



## b) Les professionnels

Encadrement : directeur de pôle, chef de service, responsable pédagogique

Thérapeutique et psychologique : 1 médecin psychiatre, 1 psychologue

Educatif : 2 ETP d'éducateurs spécialisés, 1 éducateur technique spécialisé et 1 éducateur sportif temps partiel

Pédagogique : 1 enseignant spécialisé à temps plein

Service social : 1 assistante de service social à temps partiel sur le service

Service administratif : 1 secrétaire et 1 comptable à temps partiel

Service général : 2 agents de service et de collectivité, 1 ouvrier d'entretien à temps partiel.

## 2. L'admission :

Nous accordons une grande importance à la procédure d'admission. C'est une rencontre inaugurale qui installe une relation que nous souhaitons respectueuse pour les parents, l'adolescent ou jeune adulte et pour l'institut. Nous accordons de l'intérêt à ce que les parents et leur enfant nous diront pendant ces rencontres et nous en tiendrons compte dans le contrat de séjour. C'est à partir des demandes du jeune que seront construit l'accompagnement et l'emploi du temps.

Les parents ou les partenaires qui prennent contact avec l'institution se voient proposer avec leur enfant une présentation de l'établissement et du dispositif ITEP. L'adolescent ou le jeune adulte est invité à visiter l'établissement avec un éducateur. Le secrétariat prépare un dossier de pré-inscription.

S'ils émettent le souhait d'une inscription, ils sont reçus par le cadre et un éducateur pour présenter leur demande, leurs attentes et exprimer les besoins du jeune. Le livret d'accueil et la charte leur sont remis. Il leur est demandé de se présenter avec la notification et le dossier MDPH.

Dans un deuxième temps le psychologue reçoit le jeune.

Après un temps de réflexion nécessaire pour faire leur choix, il est demandé aux parents de confirmer ou infirmer la demande d'admission.

Lors de la réunion d'équipe la situation du jeune est présentée. Nous dessinons les contours d'un projet possible, et le directeur prononce l'admission.

Les parents sont reçus de nouveau par le directeur ou la chef de service pour signer le contrat de séjour reprenant les objectifs définis ensemble. Il leur est remis un dossier d'inscription à compléter pour l'entrée de l'adolescent ou du jeune adulte.

## 3. L'accueil :

L'accueil des nouveaux arrivants est réalisé à tous les moments de l'année en fonction des places disponibles. Il sera pris en charge à temps partiel dans un premier temps. Les parents ou le jeune auront remis le dossier d'inscription.

Un accueil personnalisé est organisé. Un emploi du temps provisoire est remis le premier jour.

## 4. Les référents :

Institutionnel : le chef de service coordonne le parcours du jeune. Il est en lien avec la famille et les services partenaires pour organiser et sécuriser le parcours dans l'institution.

Pédagogique : l'enseignant de l'adolescent est chargé d'entretenir des relations régulières avec les lycées et établissements professionnels dans le cadre de la scolarité partagée, d'articuler l'enseignement du LISEC avec les partenaires et de tenir informés les parents.

Educatif : un coordinateur de projet est désigné par la direction au moment de l'admission de l'adolescent. Il est chargé des relations avec les parents et les partenaires. Il prépare la réunion de PPA et s'assure de la mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement. Il offre des espaces de parole aux jeunes dont il est référent.

Thérapeutique : sous l'autorité du médecin psychiatre, la prise en charge thérapeutique est organisée en lien avec le chef de service et le psychologue.

## 5. Les réunions :

Réunion clinique hebdomadaire de deux heures composée du chef de service, de l'enseignant, des éducateurs et du psychologue.

Objectif : suivi du PPA et partage clinique sur l'évolution du jeune.

Réunions de coordination hebdomadaires d'une heure rassemblant les personnels éducatif et pédagogique.

Objectif : mise en commun des évolutions d'emploi du temps.

Projet personnalisé d'accompagnement d'une heure trente minutes consacré à chaque jeune, une fois par an, avec le chef de service et/ou le directeur, le coordinateur de projet, les éducateurs, l'enseignant et le psychologue.

Objectif : détermination du projet du jeune (anamnèse, constat, objectifs, moyens).

Réunion pédagogique d'une heure trente minutes tous les quinze jours rassemblant les enseignants du pôle Cardo et le responsable pédagogique.

Objectifs : partager les méthodes pédagogiques et le suivi scolarité partagée.

Analyse des pratiques d'une heure trente minutes toutes les trois semaines avec un intervenant extérieur. Concerne les éducateurs et l'enseignant.

Objectifs : aborder la relation au cas, les relations interpersonnelles et la relation à l'institué.

Analyse de pratiques pour les chefs de service d'une heure trente minutes avec un intervenant extérieur. Concerne les chefs de service des deux pôles.

Réunions institutionnelles : 5 journées par an avec l'ensemble du personnel pour faire un bilan annuel, pour réaliser une évaluation, pour organiser la rentrée, pour travailler sur le projet et des réunions cliniques pour travailler sur les impasses.

Réunions de cadres : 2 par mois avec l'ensemble des directeurs, chefs de service et responsable pédagogique.

Objectifs : partager et coordonner les pratiques de l'encadrement.

## 6. Le C.V.S. (conseil de la vie sociale)

Dans le cadre de la promotion de l'expression et la participation des personnes accueillies, les adolescents et jeunes adultes sont associés au fonctionnement de l'établissement par la mise en place d'un conseil de la vie sociale.

Il se tient au moins trois fois par an. La présidence en est assurée par un des représentants des jeunes. Y participent également des représentants des familles, un membre du conseil d'administration, un représentant du personnel.

Les autres membres invités sont le directeur et/ou la chef de service, le représentant de la commune, la secrétaire.

## 7. Le PPA (projet personnalisé d'accompagnement)

La méthode de construction d'un PPA à l'ARRIA a été élaborée avec l'appui d'un consultant et l'ensemble du personnel. La planification des PPA est annuelle.

### Phase 1 : avant la réunion PPA

Le coordinateur de projet de l'adolescent réunit les informations concernant l'anamnèse à partir du dossier et les observations des professionnels à partir du référentiel d'observation.

Il contacte les parents pour connaître les objectifs attendus par eux. Il discute avec l'adolescent de ses attentes.

Il prépare une synthèse pour la réunion de PPA.

### Phase 2 : la réunion de PPA

Animée par le directeur ou le chef de service, l'équipe éducative, pédagogique, psychologique et médicale concernée par le jeune propose une analyse de ce que l'adolescent nous montre : le **constat**, fait le **bilan** du dernier PPA, retient des **objectifs** éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques pour l'année et détermine les **moyens** en relation avec ses objectifs.

Le coordinateur rédige un document projet personnalisé d'accompagnement.

### Phase 3 : la signature du PPA

Dans les quinze jours suivant la réunion, une rencontre est programmée avec l'adolescent et ses parents pour discuter des termes de la proposition de PPA. Celui-ci est modifié en fonction des observations des parents et de l'adolescent.

A l'issue de la rencontre le PPA est signé.

### Phase 4 : le suivi du PPA

Au cours des réunions hebdomadaires d'unité, l'évolution du PPA est discutée. Le coordinateur de projet qui reste en contact avec les adolescents et les parents assure le suivi de la mise en œuvre du PPA.

Le bilan du PPA est réalisé lors des réunions d'unité de fin d'année.

## 8. L'emploi du temps personnalisé

Dans le cadre de l'individualisation de la prise en charge et de la construction d'un parcours de formation ou d'insertion partagée évolutive, chaque adolescent ou jeune adulte dispose d'un emploi

du temps personnalisé, incluant des temps d'activité en interne, en externe, des soins et d'activités sociales, éducatives ou professionnelles.

Cet emploi du temps est modifié régulièrement à partir des réunions d'unité en fonction de l'évolution du projet personnalisé.

Il tient compte des évolutions des jeunes, des choix parentaux et des indications de l'adolescent.

C'est un outil important dans la construction des échanges avec l'adolescent et pour l'appropriation de son projet individuel.

## 9. L'accueil des stagiaires

L'institution est un lieu d'accueil pour les stagiaires en formation pour des métiers exercés au LISEC. Le chef de service organise leur répartition sur l'année de telle manière que nous soyons suffisamment disponibles pour répondre à leurs attentes et celles de leurs écoles.

Ils sont soumis aux mêmes règles de discrétion professionnelle que les autres membres du personnel.

L'ensemble de l'équipe se met à disposition pour répondre à leurs questions et pour les soutenir dans la mise en place d'une relation constructive avec les adolescents. En contrepartie de notre investissement, nous leur demandons de s'investir dans la relation et de nous faire parvenir les écrits réalisés à partir du lieu de stage.

## 10. La sortie

Les sorties peuvent se produire entre 17 et 20 ans en fonction de l'évolution des projets. Nous accompagnons les différents modes fins de prise en charge en préparant les relais nécessaires aux jeunes sur les volets : professionnel, logement, administratif, soins et social.

Nous organisons une préparation à la sortie par des démarches, des entretiens et des rencontres. A 17 ans un rendez-vous préparatoire à la majorité est organisé avec la personne accueillie, ses parents et le directeur.

Nous informons la MDPH des choix des personnes accueillies quant à la fin de prise en charge.

# IX. RESEAU ET PARTENARIAT

L'ITEP LISEC fonctionne sur le concept « d'incomplétude ». Bien que faisant une offre thérapeutique, éducative et pédagogique, il ne peut pas tout pour le jeune, et ne peut pas tout faire. Il ne propose pas de temps plein d'accueil pour permettre au jeune de ne pas prolonger des tensions qu'il aurait eues avec des adultes ou d'autres jeunes en journée. Il ne propose pas la scolarité et des ateliers à temps complet, l'adolescent ou jeune adulte doit être inscrit dans un dispositif de droit commun dans lequel il pourra se projeter. Il ne propose pas d'être le support principal du soin afin que ce qui était engagé avec l'hôpital puisse être continué (si besoin) à la sortie de l'ITEP LISEC. De fait, si on vise la construction d'un lien social apaisé, le LISEC a donc fait le choix d'un travail en réseau avec les autres institutions qui accompagnent ces jeunes. C'est un choix institutionnel qui répond à la philosophie de notre projet.

## 1. Les acteurs du réseau avec le LISEC

Il convient dans un premier temps de préciser que le travail en réseau tel que nous le définissons concerne les institutions en lien avec l'accompagnement des jeunes. Car, par ailleurs, le LISEC est en relation avec les ARS, notre organisme d'autorité et de tarification, et la MDPH. Le LISEC participe également à la réflexion dans diverses instances (AIRE, GIAC, etc.).

Les acteurs principaux du réseau :

- ↪ Secteur sanitaire : CMP, SHIP, Hôpital de jour, psychiatrie adulte, post-cure...
- ↪ Secteur médico-social : ITEP, SESSAD, CAFS, ESAT, atelier protégé, entreprise d'insertion...
- ↪ Secteur de la Protection de l'enfance : Aide Sociale à l'Enfance et associations (MECS, foyer éducatif, famille d'accueil...), institutions chargées des suivis AEMO, AED, AEIMF, SED, PJJ...
- ↪ Secteur associatif : mise en place d'action de bénévolat (Croix Rouge, banque alimentaire.)
- ↪ Education Nationale : lycée, enseignant référent (MDPH)
- ↪ Entreprises et commerces pour stages préprofessionnels
- ↪ Plateforme ISIS, rupture scolaire, E.M.R.

Le LISEC rencontre régulièrement ces acteurs pour croiser les regards, lors de concertations, synthèses, équipes de suivi de scolarisation, entretiens téléphoniques... dans le respect des règles de secret partagé.

A un autre niveau du travail en réseau, le LISEC participe à la vie de la cité et développe des contacts (liens plus ou moins formalisés et construits) avec différents acteurs, en vue de familiariser et d'inscrire les jeunes accueillis dans l'environnement de leur lieu de vie de semaine, ou proche de leur domicile selon le projet de chacun.

- ↪ Acteurs de proximité : commerces, médecin traitant, médiathèque, police...
- ↪ Acteurs de la vie associative locale : club sportif, club de loisirs, centre de loisirs sans hébergement...

## 2. Le LISEC et le travail en réseau

L'objectif de prise en charge globale (thérapeutique, éducative et pédagogique) de l'ITEP LISEC, tout en se voulant incomplète, permet de proposer une position singulière. Nos partenaires principaux, éducation nationale, psychiatrie, protection de l'enfance, protection judiciaire de la jeunesse sont des spécialistes chacun dans leur domaine, ce sont des organismes qui ont un poids sociétal important. Cela invite l'ITEP LISEC à une parole précise d'un point de vue clinique concernant la globalité de la problématique de l'adolescent ou du jeune adulte mais aussi respectueuse des différents avis.

Les modalités du travail en réseau sont impactées par deux éléments liés à l'âge. D'une part l'arrêt de l'obligation scolaire à 16 ans et d'autre part la majorité à 18 ans. En conséquence le réseau du LISEC ITEP doit être étendu et évolutif en fonction de l'avancée en âge des jeunes accueillis.

Pour travailler réseau tel que le conçoit le LISEC ITEP, les places de chaque institution accompagnant le jeune et sa famille doivent être bien identifiées et tenues. Il appartient au LISEC ITEP de faire connaître la place qu'il occupe et la manière dont il le fait. Cela impose une connaissance de l'autre et le personnel de l'établissement se doit de connaître le cadre législatif et réglementaire, les dispositifs et les missions des différentes institutions.

## **X. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE**

### **1. La démarche d'amélioration**

La démarche d'amélioration continue du LISEC intègre les modalités d'évaluation interne de nos pratiques. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans le contexte législatif et social de notre secteur, à l'appui d'un référentiel actualisé.

La démarche du LISEC s'élabore dans le cadre du projet associatif et en cohérence avec le projet d'établissement. Elle est construite en pertinence avec la recommandation de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM « conduite de l'évaluation interne dans les ESMS ».

## 2. Les axes d'améliorations 2015-2016

Thème et constat	Source	Actions d'améliorations	Personne Ressource	Echéancier actualisé
<b>1-La promotion de l'autonomie, de la qualité de vie et de la santé</b>				
Dans cette partie nous avons retenu 32 objectifs, 56% sont réalisés, 31% le sont partiellement et 13% ne sont pas réalisés.				
<b>Points Forts du LISEC:</b>				
<u>-soutien individualisé d'un projet personnel pour une personne en grande difficulté</u>				
Les grands adolescents et jeunes adultes accueillis vivent une grande détresse et sont hors dispositifs au moment de leur arrivée. La construction d'un projet individualisé qui peut être remis en cause chaque jour leur est proposé comme une co-construction. Il vise à rétablir leur lien avec la société et les dispositifs de droit commun.				
<u>-production quotidienne de repas avec des jeunes instables.</u>				
Malgré leurs incapacités à venir, à se concentrer, à s'impliquer dans une tâche, à gérer leurs pulsions, il est demandé au LISEC de produire chaque jour les repas pour l'ITEP CARDO, le SESSAD, et le personnel. Cette exigence donne du sens à l'implication de ces jeunes en cuisine et depuis le départ nous avons toujours respecté la commande.				
<b>Points à améliorer :</b>				
L'accueil à la rentrée est organisé	E.I	Envoyer un courrier sur l'organisation en juillet	directeur	Septembre 2015
L'accueil au quotidien est organisé	E.I	Les emplois du temps individualisés doivent être actualisés à chaque changement	éducateurs	Juin 2016
Le service social peut proposer ses services aux LISEC	E.I.	Lister les interventions sociales pour le LISEC	AS	Juillet 2015
Le LISEC entretient des relations avec les partenaires extérieures	E.I.	Recenser les partenaires et les conventions	Directeur	Juin 2016
Le service utilise les dispositifs de droit commun	E.I.	Recenser les dispositifs de droit commun utilisés	Chef de service	Juin 2016
Collaborations interprofessionnelles	E.E.	Formaliser des conventions pour mieux valoriser le travail partenarial	directeur	Juin 2016
Organiser les actions éducatives	E.I.	Dresser la liste des activités	Chef de service	Juin 2016
Proposer des ateliers préprofessionnels	E.I	Réaliser la construction d'un atelier	directeur	Décembre 2016
Initier au préprofessionnel	E.I	Augmenter les stages et embaucher un chargé d'insertion	directeur	Juin 2016
Développer les activités citoyennes et civiques	E.I	Développer le partenariat associatif, compte rendu JIP	éducateurs	Juin 2016
Valoriser les réussites	E.I	Proposer des actions culturelles	Chef de service	Juin 2016

Passer des contrats et des conventions avec l'externe	E.I	Formaliser des nouvelles conventions	Chef de service	Juin 2016
Rechercher l'apaisement psychique	E.I	Faire un bilan individuel régulier	éducateur	Juin 2016
Le service mène des actions de prévention de soin	E.I	Coordonner l'action de l'infirmière	Chef de service	Juin 2016
Mettre à jour le projet	E.I	Finaliser l'écriture du nouveau projet	directeur	Février 2016
Proposer des journées de réflexion	E.I	Augmenter le nombre de réunions cliniques	directeur	Juin 2016

## 2-La personnalisation de l'accompagnement

Dans cette partie nous avons retenu 10 objectifs, 60% sont réalisés, 30% le sont partiellement et 10% ne sont pas réalisés.

### Points Forts du LISEC:

#### -un accueil très personnalisé s'adaptant à la complexité des personnes accueillies

Le LISEC propose à chacun selon ses besoins : un accompagnement éducatif (se connaître et travailler le respect de l'autre) un accompagnement vers le social (sortir de chez soi), une découverte des rythmes de travail, une préparation aux métiers (stage, suivi formation professionnelle), une remobilisation des connaissances, un accompagnement au retour au lycée, un soutien psychologique et médical etc...

#### -des emplois du temps actualisés chaque semaine.

La situation de ces jeunes étant changeante, les emplois du temps sont travaillés avec eux chaque semaine et validés par le chef de service.

### Points d'Améliorations :

Une procédure d'admission permet d'évaluer les besoins de la personne accueillie	E.I	Actualiser la procédure	Chef de service	Juin 2016
Il n'y a pas de procédure de sortie	E.I.	Écrire la procédure de sortie de l'établissement	Directeur	Déc.2015
Les rencontres avec les parents et représentants légaux ne sont pas quantifiées	E.I.	Formaliser un document de comptage des rencontres	Chef de service	Juin 2016
Évaluation des besoins et des attentes des usagers	E.E.	Mettre en place un support de traçabilité des nombreuses rencontres et échanges avec les usagers et les familles	directeur	Juin 2016

## 3-La garantie des droits et la participation

Dans cette partie nous avons retenu 16 objectifs, 44% sont réalisés, 19% le sont partiellement et 38% ne sont pas réalisés.

### Points Forts du LISEC:

#### -un contrat de séjour adapté à la problématique des grands adolescents

La notion de projet à long terme est repoussée par ces jeunes, ils craignent d'être dépossédés de leur liberté, aussi les contrats de séjours sont à courts termes et renouvelables plusieurs fois.



### -des objectifs personnalisés

La recherche des objectifs se fait avec eux, en fonction de leur demande, et de leur état du moment. Elle nous oblige à des « inventions » pour ne pas couper le lien qui les rattache encore au social et à leur famille.

#### **Points d'Améliorations :**

Nous disposons d'une plaquette mais pas de livret d'accueil	E.I.	Réaliser un livret d'accueil	Directeur	Décembre 2015
La présence de jeunes majeurs a des conséquences sur le règlement de fonctionnement	E.I.	Adapter le règlement de fonctionnement aux jeunes adultes	Directeur	Juin 2016
Le projet initial est transformé	E.I.	Actualiser le projet d'établissement	Directeur	Février 2016
Mise à disposition de toilettes spécifiques aux jeunes du LISEC	E.I.	Prévoir un WC indépendant pour les jeunes dans les travaux	directeur	Décembre 2016
Le lien est recherché avec les parents	E.I.	Mettre en place un outil de collecte des rencontres	Chef de service	Juin 2016
Un dossier individuel sécurisé pour chaque personne accueillie	E.I.	Laisser une trace écrite des concertations dans le dossier	Chef de service	Juin 2016
Participation des usagers	E..E	Impliquer les usagers et les familles dans le processus de la démarche d'évaluation interne	directeur	Juin 2016

#### **4-La prévention des risques spécifiques à la population et au mode d'escorte**

Dans cette partie nous avons retenu 40 objectifs, 65% sont réalisés, 23% le sont partiellement et 13% ne sont pas réalisés.

#### **Points Forts du LISEC:**

##### -un service qui s'appuie sur le dispositif associatif ITEP

Le LISEC est un des services qu'offre l'association ARRIA. Il bénéficie de la logistique des autres services (gestion des ressources humaines, gestion budgétaire, service social, service entretien, service médical, etc.)

D'autre part le parcours du jeune peut être envisagé par lui-même et ses parents sous d'autres formes : semi-internat, CASF, SESSAD, accueil temporaire, accueil séquentiel, mais aussi sur le réseau partenarial des établissements de l'ARRIA.

#### **Points d'amélioration :**

Il manque une fiche de fonction pour l'éducateur technique	E.I.	Réaliser la fiche de fonction de l'éducateur technique	Directeur	Juin 2015
Le document unique est en cours d'élaboration	E.I.	actualiser le document de prévention des risques	CHSCT	Juin 2016
Le suivi de la synthèse sécurité est en cours	E.I.	Finaliser les préconisations	Directeur	2015/2016
La démarche d'intervention en cas de violence n'est pas connue de tous	E.I.	Réaliser une information annuelle sur la procédure d'intervention en cas de violence ou maltraitance	Directeur	Juin 2016
Chaque professionnel dispose d'une qualification	E.I.	Aider l'enseignante dans l'inscription au concours	Responsable pédagogique	Juin 2016
Prévention des risques	E.E.	Réaliser au moins 2 exercices incendie par an	directeur	Juin 2016
Le service est sensible au développement durable	E.I.	Organiser le tri sélectif, sensibiliser aux économies d'énergies (minuteurs, réducteurs d'eau, contrôle chauffage)	Directeur/ agent d'entretien	Juin 2016

L'introduction de produits bio dans les repas et les circuits courts sont privilégiés	E.I.	Rechercher de nouveaux fournisseurs	ETS/ directeur	Juin 2016
Le réseau intranet facilite la communication	E.I.	Améliorer la réception internet	directeur	Septembre 2015
Les fiches d'incidents sont remplies et font l'objet d'un traitement	E.I.	Créer un classeur indépendant de l'ITEP CARDO	secrétariat	Décembre 2015
Une approche de la bientraitance est proposée	E.I.	Programmer une séance de travail	directeur	2015/2016

### 3. Les fiches objectifs ARRIA



#### ANNEXE : FICHE OBJECTIF TYPE

**THEME : 1-2-4 Garantie d'un accompagnement individualisé**

**Objectif n°1 : Coordonner les Projets personnalisés élaborés simultanément dans différents secteurs (Protection de l'enfance – pédopsychiatrie – EN – PJJ)**

**Mesure n° 2 : Intégrer la coordination partenariale dans la mission du coordinateur du Projet Personnalisé d'Accompagnement.**

**Contexte :** des jeunes, ayant une notification MDPH d'orientation vers un ITEP, accueillis à ARRIA, relevant aussi de la protection de l'enfant et/ou de la pédopsychiatrie, de l'Éducation Nationale, de la Projection Judiciaire de la Jeunesse.

**Etat de la problématique :** Ces jeunes en situation complexe ont des projets personnalisés dans le secteur médico-social mais aussi dans le champ de la protection de l'enfance et/ou de la pédopsychiatrie, de l'Éducation Nationale, de la Protection Judiciaire de l'Enfance ...

**Enjeux :** Proposer à ces jeunes, en situation complexe, une coordination de leurs Projets Personnalisés.

**Actions :** Définition et formalisation des missions des coordinateurs de PPA, intégrant la coordination partenariale.

**Modalités de mise en œuvre des actions :**

Pilotage : Les directeurs de pôle ARRIA

Partenaires associés : - les chefs de service et les équipes ARRIA,  
- les interlocuteurs intervenant dans les situations complexes : EN, PE, Pédopsychiatrie, EN, PJJ.

Résultats attendus: l'élaboration concertée des projets personnalisés dans les différents champs impliqués.

**Calendrier de mise en œuvre :**

- 2012 : réflexion préalable des équipes ARRIA,
- 2013 : formalisation des missions des coordinateurs de PPA ARRIA,  
Préparation des concertations partenariales et signature des conventions cadres.
- 2014 : mise en œuvre

**Volet budgétaire :**

Valorisation budgétaire de la mesure à moyens constants :

**Dans l'hypothèse** de moyens inscrits au contrat pour la réalisation de la mesure :

Moyens apportés par l'association : à moyens constants de l'enveloppe budgétaire ARS

Moyens apportés par l'ARS :

**Indicateurs de suivi de l'action ( à préciser ) :**

**De moyens :** réunions dédiées :

- ↪ à la définition des missions des coordinateurs de PPA
- ↪ à l'appropriation par les éducateurs spécialisés des missions des Coordinateurs de PPA
- ↪ à la mise en place des coordinations partenariales

**De résultats :** formalisation des missions des coordinateurs de PPA et signature des Conventions cadres

**De processus :** appropriation de la démarche par les professionnels ARRIA  
Appropriation de la démarche par les Partenaires EN, PE, pédopsychiatrie et PJJ

**D'alerte :** ruptures et incohérences des parcours

**De satisfaction :** cohérence et sécurisation des parcours.

**THEME : 1-2-4 Garantie d'un accompagnement individualisé**

**Objectif n°5 : Renforcer l'articulation avec les dispositifs de soins, sociaux et médico-sociaux**

**Mesure n° 1 : Participation à la mise en place et au fonctionnement d'une DIAPPA (Démarche Inter Associative d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement) réunissant deux associations intervenant dans le champ de la Protection de l'Enfance et une association du secteur Médico-social (ARRIA), sur le bassin nantais.**

**Contexte :** des situations de jeunes ayant une notification MDPH d'orientation vers un ITEP, accueillis à ARRIA, relevant aussi de la protection de l'enfance.

**Etat de la problématique :** ces jeunes en situation complexe ont des projets personnalisés dans les champs de la protection de l'enfance et du médico-social. La complémentarité et la cohérence des différents projets ne sont pas toujours assurées.

**Enjeux :** Proposer à ces jeunes, en situation complexe, une coordination du **Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)**.

**Actions :** Mise en place et fonctionnement de la démarche Inter Associative d'un **Projet Personnalisé d'Accompagnement**.

**Modalités de mise en œuvre des actions :**

**Pilotage :** La directrice générale, les directeurs de pôle et chefs de services ARRIA.

**Partenaires associés :** l'AAE 44 et l'ETAPE, les établissements "Protection de l'enfance" gérés par ces associations.

**Résultats attendus :** des projets personnalisés d'accompagnement coordonnés pour les situations Complexes. Une meilleure gestion des situations de crise.

**Calendrier de mise en œuvre :**

- 2012 : préparation de la convention de partenariat DIAPPA
- 2013 : mise en œuvre de la DIAPPA nantaise.

**Volet budgétaire :**

Valorisation budgétaire de la mesure à moyens constants :

- mobilisation de temps de cadre estimée à 3 000 € en 2012
- mobilisation de temps de cadre et d'éducateurs spécialisés coordinateurs estimée à 6000 € par an les années suivantes.

**Dans l'hypothèse** de moyens inscrits au contrat pour la réalisation de la mesure :

Moyens apportés par l'association : à moyens constants de l'enveloppe budgétaire ARS

Moyens apportés par l'ARS :

**Indicateurs de suivi de l'action ( à préciser) :**

**De moyens :** réunions de concertations des professionnels Protection de l'enfance et médico-social

**De résultats :** 5 PPA communs par an

**De processus :** élaboration de PPA communs pour 5 situations complexes et problématiques/an

**D'alerte :** ruptures et incohérences des parcours

**De satisfaction :** cohérence et sécurisation des parcours des jeunes concernés

**THEME : 1-2-4Garantie d'un accompagnement individualisé**

**Objectif n°5 : Renforcer l'articulation avec les dispositifs de soins sociaux et médico-sociaux**

**Mesure n° 2 : Définir les missions du coordinateur du PPA  
Intégrer sur les cas complexes, l'intervention du cadre  
Formaliser les conventions de partenariat**

**Contexte :** Des jeunes, ayant une notification MDPH d'orientation vers un ITEP, accueillis à ARRIA, relevant aussi de la protection de l'enfant et/ou de la pédopsychiatrie, de l'Éducation Nationale, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

**Etat de la problématique :** Ces jeunes en situation complexe ont des projets personnalisés dans le secteur médico-social mais aussi dans le champ de la protection de l'enfance et/ou de la pédopsychiatrie, de l'Éducation Nationale, de la Protection Judiciaire de l'Enfance...

**Enjeux :** Proposer à ces jeunes, en situation complexe, une coordination de leurs Projets Personnalisés.

**Actions :** ♦ Définition et formalisation des missions des coordinateurs de PPA,  
♦ Définition de l'intervention des cadres dans les situations complexes,  
♦ Signature de conventions de partenariat.

**Modalités de mise en œuvre des actions :**

Pilotage : la directrice générale, les directeurs de pôle et les chefs de service ARRIA

Partenaires associés :

- les chefs de service et les équipes ARRIA ;
- les interlocuteurs intervenant dans les situations complexes : Education Nationale, Protection de l'Enfance, Pédopsychiatrie, PJJ.

Résultats attendus:

- L'élaboration concertée des projets personnalisés dans les différents champs impliqués.
- L'optimisation et la cohérence des différents accompagnements.

**Calendrier de mise en œuvre :**

- 2012 : Réflexion préalable des équipes ARRIA,
- 2013 :Formalisation des missions des coordinateurs de PPA en fonction des différents ESMS ARRIA  
Préparation des concertations partenariales.
- 2014 : Signature de conventions cadres.

**Volet budgétaire :**

Valorisation budgétaire de la mesure à moyens constants :mobilisation de temps de travail de cadres et professionnels éducatifs estimée à 55 000 € en 2012, 60 000 € par an les années suivantes.

**Dans l'hypothèse** de moyens inscrits au contrat pour la réalisation de la mesure :

Moyens apportés par l'association : à moyen constant de l'enveloppe budgétaire ARS

Moyens apportés par l'ARS :

**Indicateurs de suivi de l'action ( à préciser) :**

De moyens : réunions dédiées ☞ à la définition des missions des coordinateurs de PPA  
☞ à l'appropriation par les éducateurs spécialisés des missions des Coordinateurs de PPA  
☞ à la mise en place des coordinations partenariales

De résultats : formalisation des missions des coordinateurs de PPA et signature des Conventions cadres

De processus : -appropriation de la démarche par les professionnels ARRIA  
-appropriation de la démarche par les Partenaires EN,PE, pédopsychiatrie et PJJ

D'alerte : rupture et incohérences des parcours.

De satisfaction : cohérence et sécurisation des parcours.

**THEME : 1-2-3 La mise en place d'une cartographie des risques**

**Objectif n° 7 : Systématiser la gestion et prévention des risques**

**Mesure n°2 : développer la prévention, l'information santé auprès des usagers.**

**Contexte :** le public accueilli par les ESMS ARRIA, enfants, adolescents rencontrant des difficultés psychologiques graves, a souvent besoin d'un accompagnement spécifique sur l'hygiène, la sexualité, les addictions, l'alimentation, la santé en générale ...

**Etat de la problématique :** les équipes éducatives, thérapeutiques et pédagogiques des ESMS ARRIA prennent en compte ces problématiques. Les prestations en la matière pourraient être approfondies par l'intervention d'une infirmière DE.

**Enjeux :** Assurer une bonne information et une prévention santé de qualité auprès des jeunes en situation de handicap psychologique.

**Actions :**

- ☞ transformation d'un 0.05 ETP de médecin généraliste en 0.17 ETP infirmière.
- ☞ définition des missions d'information et de prévention pour les jeunes accompagnés en institution : ITEP, CASIM et IME HLM.

**Modalités de mise en œuvre des actions :**

Pilotage : la directrice générale et les directeurs de pôle.

Partenaires associés : CODES – ARS – Médecine scolaire ...

Résultats attendus : des prestations individuelles et de groupe d'information et de prévention santé.

**Calendrier de mise en œuvre :**

- ◆ 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 : définition des missions et recrutement d'une infirmière DE
- ◆ 2013 : mise en place des partenariats et actions

**Volet budgétaire :**

Valorisation budgétaire de la mesure à moyens constants : financement de 0.17 ETP infirmière avec le financement du 0.5 ETP médecin généraliste

**Dans l'hypothèse** de moyens inscrits au contrat pour la réalisation de la mesure :  
Moyens apportés par l'association : à moyen constant de l'enveloppe budgétaire ARS  
Moyens apportés par l'ARS :

**Indicateurs de suivi de l'action ( à préciser ) :**

De moyens : recrutement d'une infirmière DE

De résultats : embauche d'une infirmière DE

De processus : mise en œuvre des partenariats et actions d'informations et de prévention.

D'alerte : difficultés de l'infirmière avec les jeunes, les partenaires ou les équipes.

De satisfaction : appropriation par les jeunes des informations et démarches de prévention santé.

## XI. EXPLICATION DES SIGLES

<b>A.R.R.I.A.</b> :	accueil, reconnaissance, responsabilité, innovation, accompagnement
<b>A.R.S.</b> :	agence régionale de la santé
<b>A.N.E.S.M.</b> :	agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
<b>C.A.F.S.</b> :	centre d'accueil familial spécialisé
<b>C.A.S.F.</b> :	code de l'action sociale et familiale
<b>C.A.S.I.M.</b> :	centre d'accueil spécialisé d'internat modulable
<b>C.L.I.S.</b> :	classe pour l'inclusion scolaire
<b>H.P.S.T.</b> :	hôpital patient santé territoires
<b>I.M.E.</b> :	institut médico-éducatif
<b>I.T.E.P.</b> :	institut thérapeutique éducatif et pédagogique
<b>LISEC</b> :	ITEP lieu séjour chantier
<b>M.D.P.H.</b> :	maison départementale des personnes handicapées
<b>S.E.G.P.A.</b> :	section d'enseignement général professionnel adapté
<b>S.E.S.S.A.D.</b> :	service d'éducation spéciale et de soin à domicile
<b>U.L.I.S.</b> :	unité localisée pour l'inclusion scolaire